



Assemblée générale

Soixante-sixième session

70^e séance plénière

Jeudi 1^{er} décembre 2011, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser (Qatar)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 120 et 121 de l'ordre du jour (suite)

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en arabe*): La séance d'aujourd'hui revêt une signification particulière. Plus que jamais, les problèmes qui se posent de par le monde nécessitent que l'Assemblée générale soit forte et en mesure de réagir. Pour relever les défis mondiaux actuels et remplir son rôle central tel que prévu par la Charte de Nations Unies, l'Assemblée générale doit être revitalisée et avoir les moyens d'agir. En joignant nos efforts, nous arriverons à faire qu'elle reste efficace, compétente et viable.

À cet égard, je remercie S. E. M. Dalius Čekuolis, Représentant permanent de la Lituanie, et S. E. M. Camillo Gonsalves, Représentant permanent de Saint-Vincent-et-les Grenadines, du brio avec lequel ils ont dirigé les travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale à la soixante-cinquième session. Sous leur direction ont été adoptés en un temps record le rapport du Groupe de travail spécial (A/65/909) et la résolution 65/315 de l'Assemblée générale. Ces deux documents serviront à guider nos débats au cours de la présente session.

Je tiens aussi à remercier S. E. M. Alexander Lomaia, Représentant permanent de la Géorgie, et S. E. M. Ombeni Y. Sefue, Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie, d'avoir accepté de coprésider le Groupe de travail spécial. Je me réjouis à la perspective de coopérer avec eux à cet égard, et je leur souhaite plein succès dans l'importante mission qui les attend.

La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies n'est pas un sujet nouveau. Cette question est inscrite à notre ordre du jour depuis les années 90. Des points de vue différents ont été exprimés au cours de nos discussions. Certains ont mis davantage l'accent sur les aspects techniques et administratifs de cette question, notamment les moyens d'améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée et de rationaliser son ordre du jour de façon à renforcer son efficacité. D'autres ont insisté sur la nécessité de revitaliser le rôle politique de l'Assemblée générale et de renforcer son autorité, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. D'autres encore affirment qu'il importe que chaque organe principal s'occupe strictement du mandat qui lui a été confié, conformément à la Charte des Nations Unies, tout en tenant compte des dimensions connexes, et ce, en coordination avec l'Assemblée générale et les autres organes principaux.

À l'heure où nous nous apprêtons à engager le débat, je pense qu'il est légitime de se poser certaines

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

11-61579 (F)



Merci de recycler

questions qui s'imposent d'elles-mêmes. Comment faire en sorte que nos décisions se traduisent en actes? Pourquoi tant de résolutions de l'Assemblée attendent toujours d'être mises en œuvre? En fait, l'Assemblée générale ne peut se contenter de servir de simple enceinte de délibération. Elle est fondamentalement une instance pour trouver des solutions, relever les défis et forger un consensus mondial sur les sujets et les questions de préoccupation commune.

À ce jour, nous avons été témoins de développements notables sur un certain nombre de fronts. Le fait d'élire le Président de l'Assemblée générale au moins trois mois avant son entrée en fonctions permet au Président élu de mieux préparer la session à venir. De même, appuyer la prérogative du Président d'organiser des débats thématiques informels a rapproché l'Assemblée des questions pressantes à l'ordre du jour mondial.

Malgré le consensus qui s'est fait jour sur la nécessité d'appuyer la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale, j'estime que cet appui devrait servir à renforcer davantage le rôle politique du Président de l'Assemblée sur la scène internationale, en prêtant une attention particulière au rôle de médiateur que le Président pourrait être amené à jouer.

Malheureusement, nous n'avons pas encore progressé dans des domaines comme les procédures de nomination du Secrétaire général, les méthodes de travail de l'Assemblée générale et la mise en œuvre des résolutions de cette dernière. Il convient également de noter ici que le processus de revitalisation de l'Assemblée générale est intimement lié à d'autres processus importants qui relèvent plus largement de la réforme des Nations Unies. Cela est d'autant plus clair lorsque l'on débat, par exemple, de la nécessité de continuer à renforcer la coopération entre les organes principaux de l'ONU.

Nous devons également rappeler la nécessité de nous attacher avec une attention égale à chaque aspect du processus de réforme et de déterminer où intervient la revitalisation de l'Assemblée générale dans ce processus. Je dirais que la revitalisation de l'Assemblée est au cœur du débat d'aujourd'hui sur la réforme de l'Organisation. L'existence d'une Assemblée générale compétente, déterminée et efficace représente un moyen tout autant qu'une fin.

Comptant parmi les quatre axes principaux que j'ai définis pour la présente session, la réforme et la

revitalisation de l'ONU traduisent notre objectif commun de renforcer l'Organisation et notre attachement profond à une ONU plus à même de s'acquitter de son mandat mondial. Au cours de ma première allocution devant l'Assemblée (voir [A/66/PV.1](#)), j'ai parlé de mon intention de pérenniser les progrès remarquables accomplis à la soixante-cinquième session pour renforcer l'architecture de gouvernance mondiale. Je voudrais réaffirmer ici le rôle central de l'Assemblée générale dans la gouvernance mondiale.

Depuis que j'ai pris mes fonctions de Président, j'ai également insisté sur l'importance de la coopération et de la coordination entre les organes principaux de l'ONU. J'ai pris part à des consultations régulières avec les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, et j'ai travaillé en collaboration et coopération étroites avec le Secrétaire général Ban Ki-moon, pour rapprocher le Secrétariat et l'Assemblée sur les questions clefs qui nous préoccupent également. J'estime qu'une coordination de ce type consolidera encore la capacité de l'Organisation à s'acquitter de ses tâches. À cet égard, nous avons effectué ce mois-ci en Libye une visite tant opportune que couronnée de succès. Je suis déterminé, tout au long de ma présidence, à poursuivre cette pratique constructive.

Pour terminer, je voudrais exhorter les États Membres à préserver la forte dynamique politique nécessaire pour progresser et pour revitaliser l'Assemblée générale. J'espère que le débat d'aujourd'hui mettra en lumière une volonté marquée d'avancer sur les initiatives majeures qui nous attendent. J'encourage les représentants à la présente session à considérer dans un esprit d'innovation notre projet annuel de résolution sur la revitalisation du rôle de l'Assemblée générale, et leur souhaite une séance productive.

M. Benmehidi (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. D'emblée, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de votre importante déclaration et tiens à vous assurer de l'entière coopération des membres du Mouvement des pays non alignés dans l'application de toutes les idées qui peuvent être appliquées au cours de la présente session afin de restaurer le rôle central de l'Assemblée générale.

Permettez-moi d'exprimer la gratitude des membres du Mouvement envers S. E. l'Ambassadeur Camillo Gonsalves, Représentant permanent de Saint-Vincent-et-les Grenadines, et S. E. l'Ambassadeur Dalius Čekuolis, Représentant permanent de la Lituanie, pour leurs inlassables efforts et leur excellent travail en tant que coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale à la soixante-cinquième session. Les membres du Mouvement des pays non alignés félicitent également S. E. l'Ambassadeur Ombeni Y. Sefue, Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie, ainsi que S. E. l'Ambassadeur Alexander Lomaia, Représentant permanent de la Géorgie, à l'occasion de leur nomination en tant que cofacilitateurs du Groupe de travail spécial à la soixante-sixième session.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme l'importance qu'il accorde à la revitalisation de l'Assemblée générale, ainsi que la validité et la pertinence de sa position de principe concernant ce processus. Le Mouvement souligne que le processus de revitalisation est d'ordre politique et a pour principal but de renforcer le rôle de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, politique et représentatif de l'ONU, ainsi que sa place au sein du système des Nations Unies dans son ensemble. Il faut donc mener ce processus d'une manière inclusive, transparente et efficace.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite de l'adoption en septembre de la résolution 65/315, en vertu de laquelle l'Assemblée a décidé, entre autres choses, de créer le Groupe de travail chargé de débattre des questions liées à la revitalisation de l'Assemblée générale à la présente session, et de continuer en particulier d'évaluer l'état de mise en œuvre des résolutions adoptées précédemment par l'Assemblée sur cette question. À cet égard, le Mouvement réaffirme sa volonté de contribuer résolument et utilement aux activités du Groupe de travail afin de recenser les voies et moyens de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale. L'évaluation continue de l'état d'avancement de l'application des résolutions de l'Assemblée générale, entreprise à la dernière session, et la clarification des causes profondes de toute absence d'application sont de la plus haute importance si nous voulons éliminer progressivement les obstacles qui continuent d'empêcher le processus de revitalisation de l'Assemblée de porter pleinement ses fruits.

Le Mouvement des pays non alignés souligne la nécessité de respecter pleinement les fonctions et pouvoirs de chacun des organes principaux de l'ONU, notamment l'Assemblée générale, et de maintenir un équilibre entre ces organes conformément aux fonctions et pouvoirs que la Charte confère aux organes principaux. À cet égard, le Conseil de sécurité doit respecter rigoureusement toutes les dispositions de la Charte ainsi que toutes les résolutions de l'Assemblée générale qui précisent les relations entre ces organes et leurs relations avec les autres organes principaux.

Comme il l'a fait au cours de sessions précédentes, le Mouvement des pays non alignés exprime sa préoccupation, face aux tentatives continues du Conseil de sécurité d'empiéter sur les pouvoirs et les prérogatives de l'Assemblée générale. L'Article 24 de la Charte ne confère pas au Conseil de sécurité l'autorité d'examiner des questions qui relèvent des pouvoirs et prérogatives de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Dans le même esprit, le Mouvement des pays non alignés demande au Conseil de sécurité de présenter à l'Assemblée générale un rapport annuel d'évaluation des travaux du Conseil plus explicatif, plus complet et plus analytique.

L'Assemblée générale, en tant qu'organe de décision de l'ONU, a pour rôle essentiel de concevoir le cadre, de définir les principes et de fixer les objectifs de l'action de l'ensemble du système des Nations Unies et de ses multiples organismes, institutions et programmes, et a l'autorité pour ce faire. En outre, l'Assemblée générale devrait demeurer l'organe principal qui examine l'action de tous les organes et organismes subsidiaires de l'Organisation.

L'Assemblée générale doit continuer à jouer son rôle et à s'acquitter de son mandat en ce qui concerne la définition des priorités de l'ONU s'agissant de l'examen des questions des réformes budgétaires et administratives, et user de son autorité absolue pour affecter et réaffecter des ressources humaines et financières et pour nommer les hauts fonctionnaires du Secrétariat, conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. À cet égard, il convient de respecter les prérogatives de l'Assemblée générale, en tant que principal organe de supervision de l'Organisation, s'agissant notamment de la gestion et de l'approvisionnement des opérations de maintien de la paix.

Tout en se déclarant disposé à maintenir son appui à tous les efforts entrepris pour renforcer le rôle central et l'autorité de l'Assemblée, le Mouvement des pays non alignés tient à son apposition à toute approche qui visent à saper ou minimiser les réalisations de l'Assemblée générale, porter atteinte à son rôle et son fonctionnement actuels ou à remettre en question son utilité et sa crédibilité.

Il est clair que, bien que les prérogatives du Président de l'Assemblée générale n'aient pas changé, son rôle et ses activités ont évolué au cours des dernières années s'agissant de s'adapter au nombre croissant d'activités, de conférences et d'initiatives de l'Assemblée, d'accomplir des fonctions protocolaires officielles, de représenter l'Assemblée dans le monde et de donner plus d'impact et de visibilité aux travaux de l'Assemblée générale.

De fait, les activités du Bureau du Président de l'Assemblée générale ont considérablement augmenté ces dernières années. Le programme de travail de l'Assemblée, ainsi que celui de son Président, comprend maintenant un grand nombre de questions. L'augmentation des activités de l'Assemblée générale, y compris l'adoption annuelle de plus de 300 résolutions et décisions, la création de groupes de travail et la facilitation des réunions et des consultations tenues tout au long de l'année, ont rendu la présence et la participation active du Président nécessaires pendant toute la session.

La charge de travail de l'Assemblée générale ne se limite plus à la partie principale de la session, mais couvre désormais toute la période allant de l'ouverture de la session en septembre jusqu'à sa clôture. Ces activités multiples et croissantes devraient bien sûr s'accompagner des ressources nécessaires, tant humaines que financières.

À cet égard, le Mouvement rappelle que les résolutions 65/315 et 64/301 demandent au Secrétaire général de soumettre des propositions dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Nous attendons avec intérêt les propositions du Secrétariat et le débat qui aura lieu à la Cinquième Commission Cinquième Commission dans le courant de la présente session en vue d'examiner les crédits qui seront alloués au Bureau du Président de l'Assemblée générale. Le Mouvement des pays non alignés souhaite également souligner combien il importe d'assurer l'efficacité du Bureau du Président

de l'Assemblée générale, notamment grâce au renforcement de sa mémoire institutionnelle.

Tout en prenant note avec satisfaction des progrès déjà accomplis à cet égard, nous estimons qu'un effort tout particulier devrait être fait aux fins de l'application des résolutions qui existent déjà sur la question ainsi que pour recenser, au cours des prochains débats, les voies et moyens d'atteindre progressivement et avec détermination cet objectif.

Parmi les autres prérogatives et mandats de l'Assemblée générale, la sélection et la nomination du Secrétaire général de l'ONU sont de la plus haute importance. À cet égard, je souhaiterais féliciter, au nom du Mouvement des pays non alignés, le Secrétaire général Ban Ki-moon de sa nomination pour un second mandat et le remercier du travail qu'il a accompli pendant son premier mandat.

Pour ce qui est de la nomination des futurs Secrétaires généraux, le Mouvement des pays non alignés réaffirme qu'il est nécessaire de veiller à ce que le processus de sélection du Secrétaire général soit plus transparent et inclue tous les États Membres. Le Mouvement souligne donc la nécessité de faire en sorte que la sélection et la nomination du Secrétaire général par l'Assemblée générale soit plus active, plus efficace et plus efficiente, conformément à la Charte des Nations Unies et aux dispositions des résolutions 51/241, 60/286, 64/301 et 65/315. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés souligne l'importance de l'application intégrale de ces résolutions dans le cadre des prochaines sélection et nomination du Secrétaire général.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés réaffirme qu'une Assemblée générale revitalisée, exerçant pleinement son rôle et son autorité dans un environnement plus adapté, contribuerait considérablement au renforcement de l'ensemble du système des Nations Unies, améliorant la gouvernance internationale et renforçant ainsi le multilatéralisme. Le Mouvement des pays non alignés est disposé à coopérer et à participer avec d'autres délégations à des débats fructueux et constructifs consacrés à ce programme de manière globale, approfondie et transparente.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vrailas (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Islande, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie, l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de la Zone économique européenne, s'associent à cette déclaration.

Je voudrais, pour commencer, remercier les deux anciens coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, les Représentants permanents de la Lituanie et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'excellent travail qu'ils ont réalisé. Je voudrais remercier également le Président de l'Assemblée générale d'avoir nommé les Représentants permanents de la République-Unie de Tanzanie et de la Géorgie coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

L'Union européenne et ses États membres sont fermement attachés au principe d'un multilatéralisme efficace, dans lequel l'Organisation des Nations Unies joue un rôle de premier plan. Le renforcement de l'Organisation des Nations Unies par un financement durable et efficace, à la mesure de la capacité réelle de paiement, et l'amélioration de son efficacité, dans les domaines où il est possible de le faire, sont des questions prioritaires. À cet égard, nous demeurons attachés à la revitalisation et continuons d'appuyer les efforts visant à renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes.

En fait, nous espérons que l'Assemblée générale, étant donné qu'elle est le seul organe intergouvernemental à participation universelle et au vu de son vaste mandat et de ses responsabilités considérables, sera en mesure de promouvoir la légitimité et l'efficacité dans un contexte de défis mondiaux naissants. Nous sommes convaincus que la revitalisation ne pourra être garantie que lorsque l'Assemblée prendra des mesures pertinentes sur les questions intéressant l'ensemble de la communauté internationale. Ce faisant, elle s'acquittera comme il convient de son rôle en tant que l'un des principaux organes de l'ONU.

L'Union européenne et ses États membres se félicitent de l'adoption de la résolution 65/315. Nous aimerions souligner l'importance d'appliquer toutes les résolutions de l'Assemblée générale, dont celles portant sur la revitalisation de ses travaux, et noter l'impact de leur application sur l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée. La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est clairement liée à la réforme générale de l'Organisation des Nations Unies. Nous attendons par conséquent avec intérêt la création du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 2 de la résolution 65/315, et son examen continu du tableau des résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation.

Le processus de revitalisation de l'Assemblée générale a déjà conduit à une évolution positive. L'une de nos plus grandes réussites est l'organisation de débats thématiques, qui facilitent des débats plus approfondis sur les questions actuelles d'importance cruciale pour la communauté internationale. L'Union européenne et ses États membres accordent une valeur particulière à la nature interactive des débats thématiques, qui permettent une collaboration plus étroite entre l'Assemblée générale et d'autres parties, dont la société civile, d'autres organisations internationales et régionales et des groupes extérieurs au système des Nations Unies. Nous espérons que cette pratique sera poursuivie et invitons le Président de l'Assemblée générale à consulter les États Membres quant aux possibilités de parvenir, le cas échéant, à des solutions axées sur les résultats dans de tels débats. Nous reconnaissons également l'importance de l'interaction entre l'Assemblée générale et les instances et organisations régionales et internationales traitant de questions qui préoccupent la communauté internationale, aussi bien que les avantages à tirer d'une telle interaction.

Nous apprécions la pratique actuelle du Secrétaire général qui nous informe, en tenant des réunions informelles régulières, de ses priorités, de ses voyages et de ses activités les plus récentes, dont sa participation à des réunions et rencontres internationales organisées en dehors de l'Organisation des Nations Unies, et nous l'encourageons à continuer cette pratique.

S'agissant de la relation entre l'Assemblée générale et les autres principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et ses États membres sont convaincus que

l'amélioration de la transparence et de la coopération demeurent un objectif important. L'Assemblée générale doit pouvoir bénéficier de l'information concernant les réunions entre les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ainsi qu'avec les présidents des organes subsidiaires. Les réunions d'information périodiques du Président de l'Assemblée générale sur ses activités récentes, y compris ses voyages officiels, sont toujours appréciées et continuent d'être une source précieuse d'information.

S'agissant des méthodes de travail, nous voudrions souligner la nécessité de rationaliser et d'harmoniser davantage les ordres du jour de l'Assemblée générale et de ses Grandes Commissions. Nous estimons qu'il serait approprié de pousser plus loin la pratique de n'examiner certaines questions tous les deux ou trois ans, de regrouper ou d'éliminer des points à l'ordre du jour. À cet égard, il appartient aux Présidents et aux Bureaux des Grandes Commissions de prendre l'initiative, ce qui revêt une importance particulière. Nous attendons avec intérêt les exposés des Présidents des Grandes Commissions sur leurs méthodes de travail au Groupe de travail spécial. Bien que chaque Grande Commission ait autorité sur son propre règlement intérieur, nous estimons que la rationalisation et la standardisation de certains de ces règlements améliorerait l'efficacité des travaux des Commissions.

Nous nous félicitons des rôles actifs que vont jouer le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale – notamment en sa qualité de Président du Bureau – et les Présidents des Grandes Commissions, en consultation avec les États Membres, pour renforcer la coordination au sujet de la programmation des réunions de haut niveau, cela en vue d'optimiser leur nombre et leur répartition au cours de l'année, tout en gardant à l'esprit la nécessité de préserver l'intégrité du débat général.

Nous attendons également le prochain rapport du Secrétaire général sur les effectifs et le financement du Bureau du Président de l'Assemblée générale.

Nous saluons l'initiative prise par la Mission permanente de la Finlande d'organiser un séminaire de haut niveau intitulé « Pour une Assemblée générale renforcée », qui s'est tenu les 16 et 17 juin à Tarrytown (État de New York) et qui avait pour objet de contribuer à revitaliser les travaux de l'Assemblée générale. Le séminaire a réuni les Présidents respectifs

des soixante-deuxième, soixante-cinquième et soixante-sixième sessions de l'Assemblée générale, des membres élus du Bureau et de hauts représentants du Secrétariat. Le cadre informel a permis un échange de vues stimulant, plusieurs idées ou suggestions importantes et utiles ont été mises en avant, ce qui pourrait permettre de faciliter les travaux du Groupe de travail spécial.

Pour terminer, je tiens à souligner le rôle important joué par le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Je tiens à assurer l'Assemblée que l'Union européenne et ses États membres continueront à participer de façon pragmatique aux travaux du Groupe de travail spécial. Nous nous réjouissons à l'idée de recevoir bientôt un plan de travail.

M. Delgado Sánchez (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine fait sienne l'intervention prononcée par l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés, qui représente les positions de 120 États; et, en notre capacité nationale, nous souhaiterions ajouter quelques observations.

Pour commencer, la délégation cubaine souhaite remercier les coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale à la soixante-cinquième session de leur excellent travail, les éminents Représentants permanents de la Lituanie et de Saint-Vincent-et-les Grenadines. Nous les remercions également de l'élaboration du rapport [A/65/909](#), qui a permis d'adopter la résolution 65/315. Ces documents reflètent les efforts consentis pour faire avancer la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et les questions connexes.

De même, nous aimerions féliciter les Ambassadeurs de la Géorgie et de la Tanzanie d'avoir assumé la coprésidence du Groupe de travail spécial à la soixante-sixième session. Nous sommes convaincus que, sous leur direction, le Groupe de travail spécial continuera de contribuer au renforcement du rôle principal qui revient à l'Assemblée générale au sein du système des relations internationales et de l'Organisation. À cette fin, nous les assurons à nouveau de toute notre coopération et notre aide.

L'Assemblée générale est le principal organe délibérant de l'Organisation des Nations Unies; elle adopte les politiques et la représente. De par sa nature élargie et démocratique, elle jouit de légitimité et d'un grand prestige, car elle est la principale expression du principe d'égalité souveraine entre les États. La

revitalisation de ses travaux est une question de la plus haute importance.

Le principal obstacle à cette revitalisation est l'absence de volonté politique de certains États qui souhaitent imposer leurs intérêts politiques étroits en faisant fi du critère de la majorité. C'est pourquoi la question de la revitalisation n'est pas une question d'ordre technique comme certains le prétendent, mais plutôt une question essentiellement politique.

La non-application de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale est inacceptable. Bien qu'elles constituent un ensemble considérable de textes normatifs, elles n'en demeurent pas moins sans vie. Cette situation s'applique également aux nombreuses résolutions portant sur la revitalisation de l'Assemblée générale, dont le niveau d'exécution est lamentablement insuffisant, et ce en dépit du fait qu'elles ont été adoptées par consensus. Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, les initiatives de revitalisation de l'Assemblée générale ne peuvent se limiter à des discours. L'Assemblée générale est dotée de tous les moyens juridiques nécessaires pour agir, et c'est pourquoi nous espérons que cette année, le Groupe de travail spécial adoptera un programme de travail varié et souple qui nous permettra d'œuvrer à la réalisation d'objectifs ambitieux.

Nous devons instaurer l'équilibre nécessaire entre les organes principaux de l'ONU, conformément à la Charte. Ma délégation réaffirme sa préoccupation concernant le fait que le Conseil de sécurité tente de créer des normes et des définitions juridiques en omettant le fait qu'en vertu de l'Article 13 de la Charte des Nations Unies, c'est à l'Assemblée générale qu'incombe la responsabilité exclusive de développer progressivement le droit international et de le codifier. Ces tendances dangereuses et la portée croissante de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, qui couvre des questions ne relevant pas de sa compétence, doivent cesser immédiatement, car elles constituent des violations manifestes des dispositions de la Charte des Nations Unies et limitent la portée des débats ainsi que transparence et l'esprit démocratique dans lequel il convient d'aborder les problèmes mondiaux actuels. Nous saisissons cette occasion pour exhorter une nouvelle fois les États Membres à entreprendre une réforme radicale du Conseil de sécurité afin de le transformer en l'organe transparent, participatif et démocratique qu'exige la communauté internationale, mais aussi à renforcer l'état de droit au niveau international.

La revitalisation de l'Assemblée générale est indispensable si nous voulons procéder à une réforme véritable de l'ONU. Tant que l'Assemblée générale n'exercera pas pleinement dans leur plénitude ses fonctions et ses prérogatives, nous ne pourrons travailler correctement. Nous ne pourrons parler d'une Organisation adaptée au système contemporain de relations internationales qu'en faisant de l'Assemblée générale le point central de nos débats et de l'action multilatérale. Seul un organe universel et démocratique tel que l'Assemblée générale peut faire face aux problèmes mondiaux existants, dont la solution dépasse la capacité limitée d'un pays ou d'un groupe de pays, si puissants s'estiment-ils.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis tiennent à remercier de leur excellent travail les coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale de l'année dernière, les Représentants permanents de la Lituanie et de Saint-Vincent-et-les Grenadines. Leurs efforts et leur dynamisme nous ont permis d'adopter une résolution lors de la dernière session (résolution 65/315), qui fournit une base solide à nos délibérations et à la poursuite des travaux du Groupe de travail spécial dans ce domaine.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux coprésidents, l'Ambassadeur Sefue, de la Tanzanie, et l'Ambassadeur Lomaia, de la Géorgie, et leur offrons notre plein appui. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec les autres États Membres alors que nous recherchons les moyens les plus efficaces de revitaliser l'Assemblée générale.

Les États-Unis sont profondément attachés à l'engagement multilatéral et à un système des Nations Unies fort. Nous reconnaissons les importantes contributions qu'apporte l'Assemblée générale à l'accomplissement de la mission de l'ONU. Nous espérons que nos délibérations et les efforts du Groupe de travail seront constructifs et nous permettront d'envisager la manière dont nous pouvons améliorer les méthodes de travail afin de mettre l'Assemblée mieux en mesure de s'acquitter de ses fonctions. Je suggère que nous nous employions à rationaliser l'ordre du jour de l'Assemblée et à en définir les priorités, ce qui nous permettra de mieux centrer notre attention sur les questions prioritaires. À cette fin, les États Membres doivent envisager de réviser les résolutions existantes à un rythme biennal ou triennal, et non annuel, et ils doivent se montrer plus disciplinés dans leur présentation de projets de résolution. Par

ailleurs, l'adoption de résolutions portant sur des sujets dépassés ou obscurs non seulement détourne notre attention de problèmes plus pressants, mais diminue également la crédibilité de cet organe.

Dans le cadre des efforts que nous déployons pour permettre à l'Assemblée générale de garder sa pertinence, nous devons promouvoir une publication plus rapide des résolutions de l'Assemblée générale, peu de temps après leur adoption. En tenant les autres acteurs informés de nos travaux, nous mettrons en relief les sujets importants que nous couvrons et nous encouragerons une mise en œuvre plus prompte des résolutions de l'Assemblée par les États Membres.

De la même manière qu'il importe de tenir le monde informé hors de New York, l'Assemblée générale bénéficierait d'une interaction renforcée entre les chefs des principaux organes de l'ONU et entre les présidents des grandes commissions et le Président de l'Assemblée générale. Il serait possible d'atteindre ce but en procédant à un échange de vues et de priorités au début de chaque session de l'Assemblée. Il est capital de renforcer la coopération et la coordination entre les organes de l'ONU afin de pouvoir rationaliser les ordres du jour et de réduire les chevauchements inutiles.

Les États-Unis sont favorables à ce que soit donnée à tous les Membres la possibilité de mieux comprendre les vues des candidats potentiels au poste de Secrétaire général. Nous estimons cependant que la procédure officielle de nomination du Secrétaire général doit suivre la procédure établie par la Charte et ne doit pas être modifiée. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sont les deux organes principaux égaux de l'ONU, en vertu de l'Article 7, et chacun joue un rôle précis dans la sélection du Secrétaire général. C'est un processus qui s'est avéré bénéfique pour l'Organisation et qui le restera.

Les États-Unis estiment que le fait de rationaliser l'ordre de jour et d'en définir les priorités, ainsi que le renforcement de l'interaction entre les différents organes de l'ONU, nous donnent des occasions d'adopter des mesures concrètes pour revitaliser les travaux de l'Assemblée, ce qui lui permet de déployer des efforts mieux ciblés, d'être plus pertinente et mieux à même d'aborder les problèmes mondiaux. Nous attendons avec intérêt de poursuivre notre dialogue constructif avec le Groupe de travail et les autres États Membres au sujet de la revitalisation de l'Assemblée.

M. Le Hoai Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir convoqué cette importante réunion sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous approuvons les nombreuses vues importantes que vous avez exprimées dans votre déclaration.

Le Viet Nam s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous sommes témoins de changements radicaux dans le monde, qui s'accompagnent de nombreux défis dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement socioéconomique, du changement climatique, de la sécurité alimentaire, de la raréfaction des ressources naturelles et énergétiques et des épidémies. Nous ne pouvons relever seuls ces défis. En cette période cruciale, où l'ONU doit jouer un rôle directeur et de premier plan, la coordination et la coopération internationales sont donc essentielles. En conséquence, il est essentiel que l'ONU soit elle-même réformée pour s'adapter à ce monde en évolution. Ces réformes auront des effets bénéfiques pour tous les États Membres.

La réforme démocratique globale de l'ONU, y compris l'Assemblée générale, permettra à l'Organisation d'être plus efficace dans les domaines de compétence que lui a confiés la Charte. La revitalisation de l'Assemblée doit asseoir sa position en tant que principal organe délibérant, légiférant et représentatif de l'ONU, tant dans le cadre du processus d'établissement de normes et de codification du droit international qu'en ce qui concerne la sélection et la nomination des hauts fonctionnaires de l'Organisation. L'Assemblée doit devenir la principale enceinte de délibération mondiale, où les États Membres peuvent débattre, échanger leurs vues, dialoguer entre eux et se prononcer sur les problèmes d'intérêt commun, en particulier dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement – ce qui recouvre notamment le règlement pacifique des différends et des conflits, le comportement responsable et le respect du droit international dans l'intérêt de tous les États Membres.

Ainsi, la revitalisation de l'Assemblée générale doit être un processus politique comprenant des négociations intergouvernementales, auquel tous les États Membres doivent participer pleinement dans un esprit de bonne volonté. Pour améliorer son efficacité, nous devons aborder la question du renforcement du

Bureau du Président de l'Assemblée générale, y compris sa mémoire institutionnelle et ses méthodes de travail. La revitalisation de l'Assemblée générale doit également aller de pair avec la réforme d'autres organes et institutions de l'ONU – par exemple, les réformes visant à renforcer le rôle suprême du Conseil économique et social dans le domaine du développement, à augmenter le nombre de membres du Conseil de sécurité et améliorer ses méthodes de travail, et à traiter la question du rôle du Secrétaire général. Les liens entre les organes principaux de l'ONU doivent être renforcés, notamment en raison de la nécessité de garantir la coopération, la coordination et l'échange d'informations entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

À cet égard, le Viet Nam apprécie vivement les efforts déployés par le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale en vue de préparer le document [A/65/909](#) en date du 1^{er} août 2011. Le Viet Nam est déterminé à appuyer les travaux du Groupe de travail spécial à la soixante-sixième session de l'Assemblée. Afin que le Groupe de travail soit plus efficace, le Viet Nam propose que les cofacilitateurs assument également les fonctions de coordinateurs en vue d'aplanir les divergences de vues entre les États Membres, et organisent des réunions distinctes avec différents groupes d'États Membres pour favoriser la compréhension mutuelle entre eux. Dans le même temps, le Viet Nam appelle les États Membres à faire preuve d'un esprit de coopération pour réaliser plus facilement des progrès importants et obtenir des résultats concrets à cette importante soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

M. Rafael Archondo (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Abdelaziz (Égypte) (parle en anglais) : Je voudrais, au nom de l'Égypte, saluer la décision du Président de faire du point intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » une question prioritaire à la soixante-sixième session, et sa détermination à intensifier les efforts pour revitaliser l'Assemblée générale afin qu'elle préserve son rôle institutionnel légitime, et accroître ainsi son efficacité et sa capacité de faire face aux situations nouvelles et aux problèmes communs.

Je saisis cette occasion pour remercier S. E. l'Ambassadeur Dalius Čekuolis, Représentant permanent de la Lituanie, et S. E. l'Ambassadeur

Camillo Gonsalves, Représentant permanent de Saint-Vincent-et-les Grenadines pour leur grand dynamisme en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale pendant la soixante-cinquième session. Je tiens également à exprimer notre plein appui aux nouveaux Coprésidents du Groupe de travail spécial pour la présente session, S. E. l'Ambassadeur Ombeni Y. Sefue, Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie, et S. E. l'Ambassadeur Alexander Lomaia, Représentant permanent de la Géorgie, alors que nous nous employons à faire avancer le processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale en vue d'obtenir des résultats concrets.

L'Égypte s'associe également à la déclaration faite par S. E. l'Ambassadeur Mourad Benmehidi, Représentant permanent de l'Algérie, au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais en outre souligner un certain nombre de points que l'Égypte estime importants pour le succès du processus de revitalisation de l'Assemblée générale.

La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est un élément décisif de la réforme globale de l'Organisation des Nations Unies, y compris, bien entendu, la réforme du Conseil de sécurité. En l'espace de quasiment deux décennies, depuis 1993 pour être exact, les États Membres ont adopté par consensus plus de 17 résolutions consécutives contenant des mesures précises pour revitaliser et renforcer les travaux de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, décideur et représentatif de l'ONU. Malheureusement, ces mesures adoptées par consensus n'ont pas été appliquées dans leur intégralité, principalement faute de volonté politique suffisante pour s'assurer que l'Assemblée générale assume le rôle phare qui lui revient en matière de gouvernance mondiale, dans le plein respect de l'équilibre délicat fixé par la Charte entre tous les organes principaux, en particulier entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

C'est pourquoi l'Égypte pense que la première mesure fondamentale à mettre en œuvre pour faire progresser le processus de revitalisation de l'Assemblée générale serait de s'attacher à appliquer véritablement et concrètement toutes les résolutions existantes adoptées par consensus sur ce sujet, ainsi que les nouvelles propositions qui seront adoptées au cours de la session actuelle. À cet égard, le Groupe de travail spécial doit poursuivre son examen complet de l'état d'avancement de l'application des précédentes

résolutions et devrait établir un mécanisme de suivi pour identifier clairement les obstacles expliquant les lacunes dans la mise en œuvre et convenir de moyens de surmonter ces obstacles et de combler ces lacunes.

Le principal problème auquel se heurte la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est le fait que le Conseil de sécurité continue d'empiéter sur le rôle et les fonctions de l'Assemblée générale. Le Conseil de sécurité tente sans cesse de redéfinir son champ de compétence en ajoutant continuellement de nouveaux points sur la liste des questions qui, d'après lui, constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales, y compris des questions dont sont déjà saisis l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Nous avons pu d'ailleurs le constater avec les séances que le Conseil a tenues dans le courant de cette année sur des questions telles que le développement, les changements climatiques, les maladies, le trafic de drogue et la traite des personnes, pour n'en mentionner que quelques-unes. Au cours de ses prochaines réunions, le Groupe de travail spécial pourrait recenser les domaines dans lesquels le Conseil empiète sur les travaux de l'Assemblée, en vue de commencer à s'attaquer aux chevauchements d'activités et au gaspillage de ressources que cela entraîne.

Dans l'intervalle, l'Assemblée générale doit jouer un rôle plus actif et prendre des mesures en temps utile face aux nouveaux problèmes et à l'évolution des situations et des crises, y compris celles qui constituent des menaces à la paix et à la sécurité internationales. En outre, l'Assemblée générale doit demeurer vigilante et prendre les mesures appropriées lorsque le Conseil de sécurité ne réussit pas à agir face à des cas de génocide, de nettoyage ethnique, de crimes contre l'humanité ou de violations graves du droit international humanitaire et pour faire respecter la cessation des hostilités entre belligérants, conformément à sa responsabilité principale au titre des Articles 10 à 14 et 35 de la Charte des Nations Unies.

À cet égard, l'Égypte félicite le Président d'avoir choisi pour thème de la soixante-sixième session de l'Assemblée « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques », ce qui confirme le rôle joué par l'Assemblée dans des domaines relevant de la paix et de la sécurité internationales, y compris la médiation en tant que moyen décisif de prévenir et de régler des conflits.

Par ailleurs, l'Assemblée générale doit continuer de tenir des débats thématiques ouverts à tous et interactifs sur des questions d'actualité revêtant une importance cruciale pour la communauté internationale, et accroître ses échanges avec la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé sur les questions pertinentes, ce qui contribuera à sensibiliser davantage le public aux activités de l'Assemblée et à en améliorer la visibilité. Dans ce contexte, l'Égypte se félicite que le Président de l'Assemblée ait convoqué le 4 octobre 2011 une réunion pour dialoguer avec la société civile, dans le but d'envisager les moyens de renforcer la coopération et de multiplier les échanges entre l'Assemblée générale et la société civile.

Il est également essentiel d'accroître l'efficacité du Bureau du Président de l'Assemblée générale pour renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée, notamment en améliorant la mémoire institutionnelle du Bureau. Nous devons également continuer d'élire le Président de l'Assemblée générale au moins trois mois avant son entrée en fonction afin de lui permettre de bien se préparer à assumer ses nouvelles responsabilités. Il est également indispensable et utile que le Président sortant remette un bref rapport au Président élu rendant compte des meilleures pratiques et des enseignements tirés et formulant des recommandations spécifiques, selon que de besoin.

À cet égard, je tiens à rappeler aux membres que, conformément au paragraphe 10 de la résolution 64/301, la Cinquième Commission doit revoir les crédits accordés au Bureau du Président de l'Assemblée générale dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Nous pensons que la Cinquième Commission et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires doivent traiter expressément cette question importante afin de commencer à renforcer immédiatement le Bureau du Président.

La sélection et la nomination du Secrétaire général est une autre question qui revêt beaucoup d'importance pour l'ensemble des États Membres. Il faut accorder une attention particulière à la mise en œuvre des résolutions que l'Assemblée générale a déjà adoptées sur cette question, notamment les résolutions 51/241 et 60/286, et trouver des mesures concrètes pour garantir l'application de leurs dispositions. La Charte des Nations Unies définissant clairement les rôles et les responsabilités distincts de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité à cet égard, nous

devrions axer nos efforts sur le rôle que peut jouer l'Assemblée pour veiller à ce que ce processus soit fondé sur la transparence, le respect des règles et la pluralité et faire en sorte qu'elle s'implique davantage dès les premières étapes du processus de sélection quand les candidats à ce poste clef sont proposés.

Il faut améliorer la coordination entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour ce qui est du processus d'admission de nouveaux Membres à l'ONU, conformément au paragraphe 2 de l'Article 4 de la Charte. Il importe également de coordonner les élections tenues parallèlement dans les deux organes, comme par exemple les élections des membres de la Cour internationale de Justice. À cet égard, je crois que cette session a été éloquent.

En conclusion, l'Assemblée générale est et restera l'organe principal le plus représentatif et le plus démocratique de l'ONU, un organe où les 193 pays sont tous des Membres permanents à égalité, ayant les mêmes voix et sans droit de veto. C'est pour cette raison que l'ensemble des membres doit renouveler son engagement collectif et exercer la volonté politique nécessaire pour permettre à l'Assemblée générale de jouer un rôle moteur dans un monde de plus en plus complexe, aux questions de plus en plus urgentes, et de relever les défis anciens et nouveaux auxquels elle est confrontée.

L'Égypte a bon espoir que sous la direction du Président actuel de l'Assemblée, l'Ambassadeur Al-Nasser, et des Coprésidents du Groupe de travail spécial, nous ferons le maximum de progrès dans le processus de revitalisation de l'Assemblée générale.

M. Yang Tao (Chine) (*parle en chinois*) : L'Assemblée générale est, en vertu de la Charte, le principal organe délibérant de l'ONU. À l'heure actuelle, nombre de nouveaux défis et menaces divers et mondiaux ne cessent d'apparaître. Les États Membres, les pays en développement en particulier, attendent de l'Assemblée générale qu'elle renforce son autorité et son efficacité et s'acquitte mieux des responsabilités qui sont les siennes en vertu de la Charte. Sa revitalisation est un élément important de la réforme et a fait l'objet d'un consensus important de la part des États Membres au Sommet mondial de 2005. La Chine félicite le Président de l'Assemblée générale d'avoir fait de la revitalisation des travaux de l'Assemblée une priorité de la présente session.

L'Assemblée générale doit se concentrer davantage sur sa fonction d'organe délibérant en

encourageant les États Membres à y prendre une part active. En réponse aux derniers événements internationaux, elle doit énoncer ses priorités, tenir des débats et traiter des questions importantes qui présentent un intérêt immédiat pour les États Membres, notamment les pays en développement, La Chine appuie les efforts continus de l'Assemblée générale en faveur de la promotion de la coopération internationale dans les domaines politique, économique, social, culturel et humanitaire.

S'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, la Chine encourage l'Assemblée générale à renforcer la coordination et la coopération avec le Conseil de sécurité, conformément à la division du travail définie dans la Charte.

Ces dernières années, le Groupe des Vingt et d'autres mécanismes multilatéraux émergents ont joué un rôle important dans la gouvernance mondiale et face aux crises financières. Les efforts de l'ONU et du Groupe des Vingt doivent être complémentaires, afin de générer des synergies. La Chine est favorable à des échanges et une interaction accrue entre l'ONU et le Groupe des Vingt et salue la pratique utile consistant en la présentation par le Président du Groupe et le Secrétaire général d'un exposé à l'Assemblée générale.

La Chine appuie les efforts déployés par l'Assemblée générale pour améliorer ses méthodes de travail en rationalisant le processus de prise de décisions, en améliorant son efficacité et en favorisant un mode d'action pratique et pragmatique. Les États Membres doivent manifester la volonté politique d'assurer l'application effective des résolutions de l'Assemblée générale afin de maintenir son autorité.

L'efficacité du Bureau du Président de l'Assemblée générale est une garantie importante que le travail de l'Assemblée se fait de manière efficace. La Chine est favorable au renforcement du Bureau, notamment pour ce qui est de sa capacité à remédier aux difficultés humaines et financières des pays en développement.

La revitalisation de l'Assemblée générale affecte les intérêts de tous les États Membres. La Chine appuie fermement la revitalisation de l'Assemblée générale et les efforts consentis par le Président de l'Assemblée générale à cette fin.

Dans le cadre du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, la Chine est prête à promouvoir la mise en œuvre des résolutions de

l'Assemblée générale sur cette question. Nous espérons que les efforts déployés dans ce sens reposeront sur le principe consistant à passer des questions les plus faciles aux questions les plus complexes, afin de progresser de manière pratique et concrète.

M. Khan (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie tient d'emblée à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la présente réunion.

Au vu du thème de notre présente session, « Le rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends », il est plus important que jamais de renforcer l'Assemblée afin qu'elle-même puisse renforcer son rôle vital qui consiste à veiller à ce que le règlement pacifique des différends occupe la place prioritaire qui lui revient.

Nous sommes convaincus de la grande pertinence du thème de cette session pour notre présent débat. L'Assemblée doit encourager et appuyer les efforts de médiation de manière opportune et promouvoir la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix avant qu'un conflit ne se dessine. Face à ces défis et aux autres problèmes sociaux, politiques et développementaux communs que connaît notre monde aujourd'hui, l'Assemblée doit se voir accorder l'espace et les moyens nécessaires pour s'acquitter effectivement des fonctions que lui confie la Charte.

Nous saluons l'adoption plus tôt cette année de la résolution 65/283 sur la médiation qui a notamment établi un forum où les États Membres peuvent communiquer avec le Secrétaire général sur la question de la médiation, un forum qui renforce la capacité de l'Assemblée à s'acquitter de sa fonction légitime de contrôle et propose des moyens concrets d'intégrer la médiation à l'ensemble du système des Nations Unies.

Avant de continuer, ma délégation souhaite souscrire à la déclaration faite antérieurement par le représentant de l'Algérie en sa qualité de coordonnateur du Mouvement des pays non alignés.

Nous nous associons à tous ceux qui ont félicité les Représentants permanents de la Tanzanie et de la Géorgie d'avoir été nommés Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. L'Indonésie ajoute sa voix à celles de tous ceux qui ont félicité l'Ambassadeur Camillo Gonsalves de Saint-Vincent-et-les Grenadines et l'Ambassadeur Dalius Čekuolis de Lituanie pour l'excellent travail qu'ils ont accompli à

la coprésidence du Groupe de travail spécial pendant la soixante-cinquième session.

Nous soulignons l'importance du Groupe de travail spécial qui fait déjà solidement fond sur les réalisations des sessions précédentes. À cette fin, nous sommes convaincus que la résolution 65/315, de même que les résolutions précédentes sur la revitalisation, peut et doit servir de base au travail du Groupe de travail spécial.

Permettez-moi de rappeler certains aspects de la résolution 65/315 que l'Indonésie juge d'une importance critique pour faire avancer le travail du Groupe de travail spécial. Nous soulignons qu'une plus grande volonté politique de la part des pays reste essentielle au progrès de nos efforts collectifs visant à dynamiser l'Assemblée. Ce n'est pas en raison d'une pénurie de résolutions et de décisions de l'Assemblée que nous continuons de réclamer la revitalisation de l'Assemblée après 18 années de débats sur la réforme des Nations Unies. C'est la non-application ou la lenteur de la mise en œuvre des résolutions déjà adoptées qui empêchent l'Assemblée de s'acquitter pleinement du rôle que lui confie la Charte.

C'est pourquoi le Groupe de travail doit poursuivre, voire intensifier, ses efforts afin de définir de nouveaux moyens de renforcer le rôle, l'autorité et l'efficacité de l'Assemblée, en faisant notamment fond sur les résolutions pertinentes précédentes et en évaluant l'état de leur mise en œuvre.

À cet égard, le tableau récapitulatif, annexé aux rapports annuels du Groupe de travail spécial, s'est révélé être un instrument très utile. Nous saluons la disposition de la résolution 65/315 priant le Secrétaire général de présenter un état actualisé de l'application des dispositions de ses résolutions sur la revitalisation que le Secrétariat a été chargé de mettre en œuvre. Ma délégation espère que cette mise à jour l'aidera à comprendre les raisons et les contraintes qui sont derrière la non-application des résolutions pertinentes.

Nous pensons aussi que l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions reste très importante pour le renforcement de l'efficacité et de la productivité des travaux de l'Assemblée générale. Ma délégation appuie donc la demande des grandes commissions de l'Assemblée demandant à débattre de leurs méthodes de travail au cours de la présente session de l'Assemblée. À cet égard, nous sommes prêts à engager de façon constructive la discussion avec les

Présidents des grandes commissions au sein du Groupe de travail spécial.

Concernant les relations avec les autres principaux organes de l'ONU et groupes à l'extérieur de l'Organisation, nous insistons pour dire que si la coopération et la collaboration entre parties concernées était nécessaire pour relever efficacement les défis mondiaux collectifs, il importe au plus haut point que leurs relations soient équilibrées et qu'elles travaillent dans le cadre de leurs mandats.

L'Indonésie se félicite aussi de ce que l'Assemblée s'est employée à élargir et à approfondir sa coopération avec la société civile ainsi qu'avec les parlements nationaux et régionaux.

Concernant le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, sujet qui revient régulièrement dans les débats dynamiques au sein du Groupe de travail spécial, nous pensons, sans remettre en cause l'Article 97, que l'Assemblée devrait jouer un rôle plus important dans le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général. Nous partageons les points de vue exprimés qu'il faut que les candidats aient une interaction substantielle avec l'Assemblée, et qu'il faut continuer de prendre en considération le principe du roulement régional.

À cet égard, ma délégation se félicite de ce que le rapport du Corps commun d'inspection (A/65/71) propose que l'Assemblée organise des auditions ou réunions avec les candidats au poste de Secrétaire général.

Nous réaffirmons qu'il importe que l'Assemblée générale joue un rôle crucial dans tous les aspects des travaux des divers organes de l'ONU, notamment dans la sélection et la nomination des chefs des organismes des Nations Unies et des hauts fonctionnaires du Secrétariat.

Pour terminer, je tiens une fois de plus à assurer l'Assemblée que l'Indonésie est déterminée à continuer de coopérer avec l'ensemble des délégations dans le cadre de l'action tendant à renforcer le statut et les fonctions de l'Assemblée générale.

M^{me} Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président Al-Nasser d'avoir convoqué ce débat commun sur l'application des résolutions des Nations Unies et la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. La présente séance plénière est l'occasion de débattre de questions qui touchent

directement au bon fonctionnement et, au final, à la crédibilité même du système des Nations Unies.

Je voudrais tout d'abord remercier les Ambassadeurs Dalius Čekuolis, de la Lituanie, et Camillo Gonsalves, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la compétence avec laquelle ils ont coprésidé le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale durant la soixante-cinquième session.

Sous leur direction compétente, l'Assemblée générale a adopté la résolution 65/315, qui représente une importante contribution à la revitalisation de l'Assemblée générale. Le Brésil accueille avec satisfaction son dispositif, en particulier pour ce qui est du rôle de l'Assemblée dans le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général et des chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies, du renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale, ainsi que de la proposition d'examiner les méthodes de travail de la plénière et des grandes commissions.

Je voudrais aussi féliciter les Ambassadeurs Ombeni Sefue, de la Tanzanie, et Alexander Lomaia, de la Géorgie, de leur nomination aux postes de coprésidents du Groupe de travail sur la revitalisation de l'Assemblée générale pour la présente session. Ils peuvent certainement compter sur le plein appui et la participation constructive de ma délégation.

L'Assemblée générale est l'organe décisionnel le plus représentatif de l'ONU. Sa composition universelle et son statut démocratique lui confèrent la légitimité qui lui permet d'être l'instance politique la mieux à même d'examiner toutes les questions pertinentes inscrites à l'ordre du jour mondial. Cette légitimité unique confère aussi à l'Assemblée générale un rôle central dans le suivi de l'application des mandats confiés par les États Membres et le système des Nations Unies. Aussi devons-nous considérer comme une question prioritaire les efforts que nous déployons pour renforcer le rôle, l'autorité, l'efficacité et la productivité de l'Assemblée générale.

Le Brésil est d'avis qu'il faut que la relation entre les principaux organes de l'ONU se renforce et se complète mutuellement. Il ne suffit pas de faire en sorte que chaque organe s'acquitte individuellement de ses fonctions conformément à la Charte. Il est nécessaire, plutôt, de favoriser une meilleure coordination et collaboration entre eux. Pour que le système soit efficace, il faut que les travaux de

l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix soient menés de façon intégrée. Il importe aussi d'établir l'équilibre nécessaire entre les principaux organes, particulièrement pour ce qui est du Conseil de sécurité et de sa relation avec l'Assemblée générale.

Le renforcement de l'interaction directe entre les États Membres et le Secrétariat devrait également être au premier plan du processus de revitalisation de l'Assemblée générale. Un dialogue plus régulier et plus direct entre l'Assemblée et les mécanismes de coordination interne à l'échelle du système, tel le Conseil des chefs de secrétariat, constituerait un pas important dans ce sens.

L'Assemblée générale elle-même peut faire davantage pour renforcer sa propre efficacité. Le Brésil se félicite des efforts visant à rationaliser l'ordre du jour et à simplifier les méthodes de travail, à l'Assemblée générale comme dans les grandes commissions. Le renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale est une question importante, qu'on devrait traiter, notamment, en fournissant des ressources suffisantes au budget ordinaire et en améliorant les procédures de transition entre présidences.

La question de l'application des résolutions des Nations Unies est une question de la plus haute importance dans le contexte de la revitalisation de l'Assemblée générale. Les États Membres doivent faire preuve de la volonté politique nécessaire pour identifier et lever les contraintes qui pèsent sur l'application des résolutions, en sorte de préserver et de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée.

Le rôle de l'Assemblée générale dans le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général doit refléter sa position de principal organe directeur de l'ONU. Les Membres doivent faire fond sur les résolutions existantes afin de renforcer les procédures actuelles. L'ensemble des Membres doit avoir l'occasion de rencontrer en personne les candidats d'une manière structurée avant de sanctionner l'élection. Nous nous félicitons à cet égard des initiatives prises par S. E. M. Ban Ki-moon à l'occasion de sa récente reconduction.

Par ailleurs, nous serions très favorables à un examen plus approfondi du rôle de l'Assemblée générale dans les procédures régissant la sélection, la nomination et la confirmation des directeurs des

principaux fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies. Nous pensons qu'une implication plus directe de l'Assemblée générale dans le processus conférerait une plus grande transparence et renforcerait la participation des États Membres. Nous croyons qu'une notation entre les régions et les sexes plus équilibrée parmi les postes de haut niveau du système des Nations Unies serait dans l'intérêt de l'ensemble des Membres.

Il ne faut pas examiner le processus de revitalisation de l'Assemblée générale hors du contexte général de la réforme institutionnelle des Nations Unies, y compris la réforme du Conseil de sécurité. C'est à nous, les États Membres, qu'il incombe de poursuivre les efforts pour procéder aux changements nécessaires qui permettront à l'Assemblée générale de réaliser tout son potentiel en tant que source principale de légitimité pour la gouvernance mondiale.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de prendre, au nom de mon pays, la parole devant l'Assemblée générale à l'occasion de ce débat conjoint. Nous estimons que la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale a acquis une signification particulière ces dernières années. Cela est clairement démontré dans l'importance que le Président de l'Assemblée générale attache à la réforme de l'ONU, en particulier la revitalisation de l'Assemblée générale et la réforme du Conseil de sécurité, qui comptent parmi les quatre axes prioritaires de la nouvelle présidence de l'Assemblée générale.

Il me plaît de remercier officiellement S. E. M. Camillo Gonsalves, Représentant permanent de Saint-Vincent-et-les Grenadines, et S. E. M. Dalius Čekuolis, Représentant permanent de la Lituanie, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale l'année dernière. Je voudrais également qu'il soit officiellement pris note de la satisfaction de ma délégation face au travail réalisé par la délégation algérienne, en tant que présidente du Mouvement des pays non alignés sur cette question, ainsi qu'à l'esprit de coopération manifesté par les autres partenaires de négociation au cours de la session écoulée.

Je me félicite de la nomination des Représentants permanents de la Géorgie et de la République-Unie de Tanzanie en tant que nouveaux Coprésidents du Groupe de travail spécial pour la présente session. La

délégation indienne les appuiera tous deux dans l'exécution de leurs tâches pendant la session.

Avant d'exposer la position de l'Inde, je vais me permettre de recourir à une analogie contemporaine pour illustrer la manière dont nous abordons fondamentalement les deux points de l'ordre du jour aujourd'hui à l'examen. Lorsqu'un utilisateur de Facebook publie une opinion, ses amis peuvent y réagir en utilisant trois options de base : « J'aime », « Commenter » et « Partager ». Les meilleures publications sont en général gratifiées d'un grand nombre de « J'aime » et sont « partagées » encore et encore, mais les bonnes publications font l'objet de tout autant de « commentaires » parce qu'il est toujours possible de faire mieux. En continuant d'employer la terminologie de Facebook, on peut dire que, actuellement, la revitalisation de l'Assemblée générale suscite de très nombreux commentaires et est beaucoup aimée mais n'est que rarement partagée. On court d'ailleurs le risque que, si elle ne se matérialise pas rapidement, la seule fonction qui sera appliquée à la revitalisation de l'Assemblée générale sera celle de la catégorie « Événement », dont le statut n'est mis à jour qu'une fois par an.

La réforme de l'ONU est un processus qui doit évoluer au fil de la situation internationale. Un exemple parlant à ce titre est le rôle très utile que les principaux pays fournisseurs de contingents pourraient jouer au sein de l'Organisation, mais qu'on ne leur permet pas de jouer pour la seule raison que nous n'avons pas encore suffisamment réformé l'Organisation pour que celle-ci reflète les réalités mondiales contemporaines.

Plus marqué encore est le refus obstiné de mettre en œuvre les réformes qui s'imposent, comme l'engagement que les dirigeants mondiaux, en 2005, ont pris de procéder rapidement à une réforme du Conseil de sécurité. Perpétuer la situation actuelle, parfois avec la complicité active de délégations qui agissent par simple conformité à des positions nationales obtuses, fruit d'une ambition limitée, bafoue les prérogatives de l'Assemblée.

Cette situation nuit effroyablement à l'Article 10 de la Charte des Nations Unies, qui donne à l'Assemblée le pouvoir de discuter toutes questions ou affaires rentrant dans le cadre de la Charte ou se rapportant aux pouvoirs et fonctions de l'un quelconque des organes prévus dans la Charte, à savoir le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social,

le Conseil de tutelle, la Cour internationale de Justice et le Secrétariat, à l'exception de celles qui sont expressément exclues.

La position de ma délégation concernant la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est fondée sur la ferme conviction que celle-ci ne sera possible que lorsque la position de l'Assemblée en tant que principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'ONU sera respectée tant dans la lettre que dans l'esprit.

L'Assemblée générale doit jouer un rôle de chef de file dans la fixation de l'agenda mondial et dans la restauration du rôle central de l'ONU s'agissant de définir des approches multilatérales pour régler les problèmes transnationaux. C'est dans la droite ligne de ces principes que ma délégation a participé activement aux délibérations du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale durant la soixante-cinquième session. Nous avons fait plusieurs propositions au cours des réunions organisées à la précédente session. Ces propositions ont été formulées dans un esprit d'engagement constructif et nous sommes heureux qu'elles aient été prises en considération durant les négociations qui ont abouti à l'adoption de la résolution 65/315. Bien que nous soyons dans l'ensemble satisfaits que la résolution 65/315 mette en lumière certaines des mesures importantes que nous devons prendre dans le cadre de nos efforts de longue haleine pour revitaliser les travaux de l'Assemblée générale, nous sommes fermement convaincus que nous avons encore beaucoup à faire.

Sans préjuger du déroulement des travaux du Groupe de travail spécial, qui devraient bientôt commencer, je tiens à exposer officiellement l'opinion mûrement réfléchie de la délégation indienne sur les aspects cardinaux de la revitalisation de l'Assemblée générale. Tout d'abord, il est primordial de respecter strictement les mandats respectifs de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité dans l'esprit de la Charte. À cet égard, il est particulièrement important que le Conseil n'empiète par sur le mandat de l'Assemblée générale en se livrant à des interprétations extrêmement larges et laxistes de ce qui constitue une menace à la paix et la sécurité internationales, une rupture de la paix ou un acte d'agression, et de ce qui constitue une situation face à laquelle le Conseil peut agir en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Il est clair que l'ordre du jour du Conseil est pour le moins surchargé car il s'est arrogé la responsabilité de certaines questions qui, bien qu'importantes en apparence, réduisent le temps que le Conseil peut consacrer aux questions véritablement brûlantes qui menacent réellement la paix et la sécurité internationales. L'équilibre entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité n'est qu'un des aspects du problème que nous devons régler. Nous envisageons de soulever ces questions au sein du Groupe de travail spécial.

L'Assemblée doit avoir davantage voix au chapitre dans le processus de sélection du Secrétaire général. Le rôle et les responsabilités de l'Assemblée générale dans le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général sont constamment limités, et cela doit changer dans l'intérêt du système des Nations Unies en général et des prérogatives de l'Assemblée en particulier. L'Assemblée générale ayant elle-même circonscrit son rôle, c'est à elle qu'il incombe de retrouver la place légitime qui est la sienne dans le processus de nomination du Secrétaire général.

L'Assemblée et les autres entités du système des Nations Unies doivent appliquer dans le cadre de leurs activités quotidiennes les meilleures pratiques en matière de diplomatie. L'Assemblée a beaucoup à apprendre des États Membres dans ce domaine.

Pour terminer, je tiens à souligner de nouveau qu'il est nécessaire d'envisager des mesures concrètes à même de renforcer le rôle de l'Assemblée générale, principal organe délibérant, législatif, décisionnel et représentatif de la communauté internationale. L'Assemblée générale peut compter sur l'appui et la participation constructive de l'Inde dans ces efforts.

M^{me} Kolontai (Biélorus) (*parle en russe*) : Le Biélorus s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés par le représentant de l'Algérie. À titre national, nous tenons également à faire les observations suivantes.

La République du Biélorus pense que l'ONU est une organisation qui devrait élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement pour l'avenir. À cette fin, l'ONU doit s'adapter aux nouvelles réalités. Les organes principaux de l'ONU, et les grands axes de ses activités, doivent être réformés. Il est tout à fait évident qu'une ONU forte et réformée répondrait aux intérêts de toute la communauté internationale. Le travail efficace de l'Organisation est un élément clef pour assurer la sécurité internationale, le

développement, le développement socioéconomique et l'action contre la pauvreté et les inégalités, les changements climatiques et d'autres problèmes auxquels l'humanité doit faire face.

À cet égard, l'action claire et résolue de l'Assemblée générale, organe principal de l'Organisation auquel tous les États Membres participent, est de la plus haute importance. Nous pensons que la revitalisation de l'Assemblée générale est donc l'un des éléments déterminants de la réforme de l'ONU dans son ensemble.

À notre avis, il convient d'accorder la priorité à plusieurs tâches relevant de ce domaine d'activité. Premièrement, le renforcement du rôle de l'Assemblée générale pour régler les questions de maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies; deuxièmement, le maintien d'un équilibre, sur la base de la Charte des Nations Unies, entre les organes principaux de l'ONU dans l'examen de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation, surtout l'équilibre entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité et entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social; troisièmement, l'application en toute bonne foi des résolutions de l'Assemblée générale par les États Membres; quatrièmement, le renforcement du rôle du Président de l'Assemblée générale; et, enfin, l'amélioration du mécanisme de sélection du Secrétaire général et le renforcement du rôle de l'Assemblée générale à cet égard.

Ma délégation a donc toujours appuyé les efforts visant à rendre l'Assemblée générale plus efficace, plus fonctionnelle et plus transparente. La République du Biélorus s'oppose au renvoi non justifié des questions qui relèvent des compétences de l'Assemblée générale au Conseil de sécurité. Nous préconisons des échanges renforcés entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, y compris des consultations régulières et des séances d'informations conjointes entre les Présidents de ces deux organes de l'ONU importants. Nous sommes convaincus que l'efficacité de l'Assemblée générale et de ses travaux sont directement liés à sa capacité d'atteindre un consensus sur les questions les plus urgentes inscrites à son ordre du jour. Il est essentiel de maintenir la pratique consistant à adopter par consensus des résolutions de l'Assemblée générale, car cette pratique nous permet, en tenant compte des intérêts de tous les États Membres de l'Assemblée générale, d'obtenir les meilleurs résultats possibles; elle assure également la

compatibilité des résolutions qui ont été adoptées avec les points de vue de différents systèmes juridiques et politiques.

Le Bélarus souligne la nécessité d'appliquer sans condition les résolutions adoptées par l'Assemblée générale qui portent sur les activités et les méthodes de travail de ses organes subsidiaires. Nous pensons que le fait de retarder l'application des résolutions de l'Assemblée générale sape l'autorité de cet organe et nuit à l'efficacité de l'ensemble du système des Nations Unies.

Notre délégation se félicite du travail réalisé par le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale pendant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, y compris la tenue de réunions thématiques et de débats interactifs avec la participation des Présidents de l'Assemblée générale et de la Deuxième Commission et des représentants du Secrétariat. Selon nous, cette pratique renforce l'échange de vues sur les questions les plus urgentes dont est saisie l'Assemblée tout en promouvant la compréhension mutuelle entre les États Membres de l'Organisation et le Secrétariat, et cela permet de se faire une idée plus claire de ce qui se fait dans le cadre du processus de revitalisation de l'Assemblée générale.

Dans le même temps, nous constatons également avec satisfaction que le rapport (A/65/909) du Groupe de travail aborde des questions que nous considérons importantes concernant la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Cette revitalisation permettrait également de réaliser des progrès dans les travaux du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation. Selon nous, il est extrêmement important que le Comité spécial produise des résultats concrets. À notre avis, il faut débarrasser le Comité spécial, dont le travail consiste à optimiser l'action de l'ONU, de certaines des lacunes caractéristiques de l'activité de notre Organisation. Une de ces lacunes est que certaines questions, inscrites pendant de nombreuses années à l'ordre du jour du Comité spécial, ne sont pas encore parvenues à rallier le consensus nécessaire pour prendre des décisions de fond. Le Bélarus est favorable à ce que des débats ouverts soient organisés au sujet du recours à des méthodes d'organisation plus souples s'agissant des travaux du Comité spécial. Nous pensons que le Comité spécial, en tant que seul organe du système dont les compétences incluent les aspects juridiques de

la réforme de l'ONU, ne doit pas rester à l'écart du processus de réforme.

Sans nier les progrès accomplis dans la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, ma délégation est obligée de constater que beaucoup reste encore à faire. Nous pensons que ce n'est que grâce à l'action conjointe et vigoureuse de tous les États Membres que nous pourrions atteindre l'objectif de la revitalisation de l'Assemblée générale et mener d'autres réformes de l'ONU tout en respectant l'inviolabilité de la Charte, renforçant ainsi l'Organisation afin qu'elle puisse relever plus efficacement les défis mondiaux.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je suis heureux d'aborder un point de l'ordre du jour qui pourrait faire de l'Assemblée ce que nous avons toujours su qu'elle était, à savoir l'organe intergouvernemental le plus prestigieux du monde, qui représente 193 États Membres, et examine un large éventail de questions cruciales qui touchent à la vie des peuples de notre planète. Bien que je sois heureux d'être ici aujourd'hui, c'est avec préoccupation que nous voyons le rôle et l'intérêt général de l'Assemblée générale continuer à s'éroder lentement. Sur ce point, je tiens à aligner ma déclaration sur celle qui a été faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il ne fait aucun doute que la revitalisation ou, comme certains souhaitent l'appeler, la « réforme » de l'Assemblée générale, a enregistré certains progrès au fil des ans. Cela est dû, dans une vaste mesure, à la création du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. La Malaisie félicite ce Groupe de travail spécial d'avoir organisé cette année quatre réunions thématiques distinctes pour examiner les principaux aspects de la revitalisation.

Il convient de saluer particulièrement les précédents coprésidents du Groupe de travail spécial, qui se sont employés très activement à faire avancer le processus. Leur travail diligent a abouti à un rapport (A/65/909) qui aborde une vaste gamme de questions, de la nomination du Secrétaire général et la nécessité de renforcer le Bureau du Président de l'Assemblée générale à la publication sans délai des comptes rendus de séance. Je souhaite également féliciter les nouveaux coprésidents de leur nomination et les assurer de la pleine coopération de ma délégation aux fins de la

réalisation d'autres progrès dans les travaux du Groupe de travail spécial.

À ce stade, je tiens à appeler l'attention sur la question de l'application des résolutions de l'Assemblée générale. La Malaisie est d'avis que parmi tous les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires, aucune autre lacune de l'Assemblée générale ne sape plus gravement son utilité ou son efficacité. Toutefois, compte tenu du nombre de résolutions adoptées par l'Assemblée générale, assurer le suivi de chacune de ces résolutions serait pour le moins une tâche titanesque. Dans cet esprit, il serait plus pratique d'établir, d'une manière responsable et transparente qui soit juste pour tout le monde, une certaine priorité dans l'application des résolutions. Nous suggérons que l'on accorde la priorité aux résolutions qui ont été adoptées par consensus et qui ont eu le plus grand nombre de coauteurs. Toutefois, indépendamment de la méthodologie utilisée, la Malaisie appuiera sans aucun doute l'établissement d'un mécanisme et la création d'une unité spéciale chargée d'évaluer le statut de l'application des résolutions.

Bien évidemment, dans un monde idéal, nous pourrions suivre de près l'application de toutes les résolutions. La réalité est autre : la diversité des questions à traiter et la quantité des résolutions soumises à l'Assemblée sont aujourd'hui telles que nous sommes obligés d'envisager une stricte rationalisation de la liste des points à l'ordre du jour pour une session donnée. L'ordre du jour de l'Assemblée doit se concentrer davantage sur les questions urgentes et pertinentes qui ont trait à la vie quotidienne des peuples du monde.

Nous pourrions, par exemple, examiner la possibilité de n'examiner que tous les deux ou trois ans les points de l'ordre du jour, et même de les regrouper. Cela permettrait de réduire le nombre de points à l'ordre du jour et d'alléger la charge de travail des États Membres, particulièrement de ceux qui ont des délégations peu nombreuses. La Malaisie convient que l'inclusion d'un trop grand nombre de points dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale aurait un effet contreproductif sur la qualité du débat. Ainsi, nous pourrions envisager d'appliquer une clause d'extinction qui aiderait à diminuer le nombre des points de l'ordre du jour et des résolutions à examiner par l'Assemblée générale. Une telle pratique devrait bien évidemment être appliquée en consultation avec l'Assemblée et les États concernés.

On a beaucoup parlé de la nécessité de renforcer la relation entre l'Assemblée générale et les autres principaux organes de l'ONU. À cet égard, il est encourageant de noter qu'il y a eu une plus grande interaction entre les Présidents des principaux organes. La Malaisie se félicite également des réunions régulières tenues entre le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil de sécurité. Ceci dit, ces organes étant les deux principaux de l'Organisation des Nations Unies, il devrait aussi y avoir une interaction plus intense entre leurs membres également. Cela pourrait se traduire par une session de dialogue interactif et ouvert entre les représentants des deux organes, qui pourrait, pour commencer, avoir lieu tous les ans. Cela permettrait de mieux comprendre, reconnaître et apprécier les difficultés, problèmes et défis auxquels les autres font face.

Il est vrai que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont des rôles différents. Mais il serait faux de croire que ces deux organes principaux sont en compétition. Au contraire, ils ont une relation symbiotique, qui peut être décrite, métaphoriquement, comme les deux faces d'une même pièce. Les deux organes ont un rôle à jouer pour maintenir la paix et la sécurité internationales. En même temps, les deux organes ont des mandats respectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies. Ainsi, il est important que ces deux organes travaillent de concert en se consultant et en coopérant et qu'ils éprouvent un profond respect mutuel. Chacun d'eux doit aussi veiller à ne pas empiéter sur le mandat et la responsabilité de l'autre. Ce n'est qu'en gardant cela à l'esprit et œuvrant main dans la main que les deux organes pourront aborder efficacement la myriade de problèmes à laquelle la communauté internationale est confrontée.

La question de la revitalisation de l'Assemblée générale est à l'ordre du jour du débat en plénière depuis 1991. Cette question étant examinée depuis si longtemps, il est grand temps que tous les acteurs pertinents examinent en profondeur la revitalisation non seulement de l'Assemblée générale, mais aussi de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble et de ses organes et composantes, puisque les changements intervenus à l'Assemblée générale auraient nécessairement une incidence sur ces autres entités.

Concernant l'Assemblée générale, la Malaisie se félicite du séminaire organisé par la Mission permanente de la Finlande en juin dernier pour discuter du renforcement de l'Assemblée. Ce sont des activités

telles que ce séminaire, s'ajoutant à la volonté politique nécessaire, qui permettront à l'Organisation d'être à la hauteur de son mandat, de ce qu'elle représente et des idéaux sur lesquels elle a été fondée.

M. Viinanen (Finlande) (*parle en anglais*) : La Finlande s'associe à l'intervention de l'observateur de l'Union européenne. En outre, j'ai l'honneur de faire quelques remarques complémentaires.

Je voudrais tout d'abord remercier les deux coprésidents sortants du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, les Représentants permanents de la Lituanie et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui ont accompli un travail remarquable s'agissant de faire avancer les discussions sur la question. Nous saluons aussi la nomination du Représentant permanent de la République de Tanzanie et de la Géorgie en tant que coprésidents du Groupe de travail spécial; ils sont maintenant chargés de diriger cet important processus.

La Finlande attache une grande importance à l'Assemblée générale en tant qu'organe le plus global et le plus véritablement représentatif de notre planète. L'Assemblée a un rôle central à jouer dans la gouvernance mondiale, et nous aimerions que celui-ci soit renforcé. Nous croyons essentiel que l'Assemblée générale traite également des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi, au cours de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, la Finlande et la Turquie ont présenté un projet de résolution sur la médiation. Nous félicitons le Président de l'Assemblée générale d'avoir choisi le renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends comme thème pour la soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

Comme de nombreux participants ici présents le savent, ces neuf dernières années, la Finlande a organisé un séminaire pour les nouveaux membres élus du Conseil de sécurité. Cette année, nous avons décidé d'adopter une approche similaire pour l'Assemblée générale et nous avons invité le Président de l'Assemblée générale, le Président élu de l'Assemblée et les membres élus du Bureau à un séminaire à Tarrytown. Nous avons aussi invité le Président de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, M. Srgjan Kerim, à prononcer une allocution-programme basée sur son expérience.

L'un des objectifs de ce séminaire était de donner la possibilité aux nouveaux membres du Bureau de se familiariser avec les méthodes de travail de

l'Assemblée générale. Le Secrétariat, dirigé par le Sous-Secrétaire général Shaaban, a réalisé un travail remarquable en mettant en exergue certains problèmes relatifs aux pratiques de l'Assemblée générale et du Bureau. Les participants ont aussi assisté à une séance d'information menée par le Représentant permanent de la Suisse sur le manuel intitulé *The PGA Handbook: A practical guide to the United Nations General Assembly*. Ce manuel suisse a été favorablement accueilli comme une excellente contribution pratique au renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale et comme un utile instrument de référence pour nous tous.

Un des autres objectifs du séminaire était de donner la possibilité aux membres élus du Bureau de discuter des moyens de renforcer l'Assemblée générale dans un cadre plus officiel. L'échange de vues qui a eu lieu a abouti à de nombreuses idées et suggestions utiles. Par exemple, de nombreux participants ont estimé qu'il serait possible d'élargir le rôle du Bureau pour renforcer l'Assemblée. Entre autres choses, des idées intéressantes ont été proposées sur des débats thématiques et des activités d'information.

Nous avons distribué aux États Membres le rapport du séminaire, publié sous la cote [A/65/945](#); je ne donnerai donc pas plus d'explications sur les débats qui ont eu lieu au cours du séminaire. Bien plutôt, je souhaiterais remercier le Secrétariat et tous les participants d'avoir contribué à la réussite de ce séminaire. J'espère que les résultats seront utiles à l'ensemble des Membres et au processus de revitalisation. Nous avons l'intention d'organiser de nouveau un séminaire l'année prochaine et de préciser davantage ce concept.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à exprimer la gratitude du Japon envers les coprésidents du Groupe sortant de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, S. E. M. Dalius Čekuolis, Représentant permanent de la République de Lituanie, et S. E. M. Camillo Gónsalves, Représentant permanent de Saint-Vincent-et-les Grenadines, pour leur dévouement et leurs travaux qui ont abouti au rapport publié sous la cote [A/65/909](#) et pour leur implication dans la rédaction de la résolution 65/315.

Je souhaite par ailleurs la bienvenue à ce processus aux coprésidents nouvellement nommés, S. E. M. Ombeni Sefue, Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie, et S. E. M. Alexander

Lomaia, Représentant permanent de la Géorgie, auxquels je promets que le Japon coopèrera étroitement à l'action qu'ils mèneront en vue de régler ces questions hautement prioritaires.

L'un des résultats les plus attendus de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est le renforcement des relations entre l'Assemblée et les autres organes principaux de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, mais aussi de la coordination entre les principaux organes. À cet égard, la présentation par le Conseil de sécurité de rapports annuels à l'Assemblée générale et l'organisation de consultations régulières entre les Présidents du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sont extrêmement importantes. Le rapport est l'un des principaux instruments de coopération entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. À l'issue d'un dialogue approfondi entre S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, et S. E. M. José Filipe Moraes Cabral, Représentant permanent du Portugal et Président du Conseil de sécurité à ce moment-là, l'Assemblée générale a tenu, pour la première fois en 15 ans en marge du programme de réforme du Conseil de sécurité, une séance plénière consacrée à l'examen du rapport, en vue de se pencher exclusivement sur les activités du Conseil de sécurité. Le Japon se félicite que de tels efforts aient été entrepris pour promouvoir l'interaction avec l'ensemble des Membres. Cette interaction a été plus régulière au cours des dernières années, conformément à la résolution 65/315. Nous notons avec plaisir que la récente note présidentielle concernant les méthodes de travail du Conseil (S/2011/507) a également été consultée dans le cadre de la rédaction du rapport annuel de cette année (A/66/2).

S'agissant de la nomination du Secrétaire général, la Charte assigne clairement des responsabilités et des rôles distincts au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Dans cet esprit, le Japon se félicite du bon déroulement du processus qui a vu le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale reconduire S. E. M. Ban Ki-moon pour un second mandat au poste de Secrétaire général. Nous estimons qu'il est essentiel d'axer notre débat sur le rôle de l'Assemblée générale en tant que garante de la transparence du processus sur la base des résolutions passées et des pratiques en vigueur, notamment la résolution 51/241 – qui donne au Président de l'Assemblée générale la possibilité d'organiser des consultations avec les États Membres

pour désigner les candidats potentiels sans préjudice des prérogatives du Conseil de sécurité – et la résolution 60/286, qui offre à l'Assemblée générale la possibilité d'organiser une présentation officielle des candidats au poste de Secrétaire général afin de lui donner suffisamment de temps pour consulter les États Membres. Alors que nous continuons d'œuvrer à la revitalisation des travaux de l'Assemblée, un examen de notre expérience en matière d'application des résolutions pertinentes contribuera à renforcer l'intérêt du débat dans ce domaine.

Il est largement admis qu'il est nécessaire de renforcer la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale. À cet égard, nous saluons les efforts entrepris par les Présidents de l'Assemblée générale – les précédents et l'actuel – pour renforcer le rôle et les pouvoirs du Président et de son Bureau, y compris, dernièrement, la publication d'un guide par la Mission permanente de la Suisse, en coopération avec S. E. M. Joseph Deiss, Président de l'Assemblée à sa soixante-cinquième session. Compte tenu de l'importance de cette question, le Japon est prêt à jouer un rôle actif dans les délibérations visant à réaliser cet objectif de manière efficace et économique et en fonction projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

S'agissant des stratégies censées aider l'Assemblée générale à sensibiliser le public à ses activités, le Japon estime que la mesure essentielle de la valeur que revêt l'Assemblée aux yeux du public est l'efficacité avec laquelle cet organe lutte contre les problèmes mondiaux. En parallèle des efforts vigoureux déployés en vue de régler ces problèmes, il est essentiel de fournir aux médias des informations précises qui répondent aux intérêts du public. À présent, le Président du Conseil de sécurité organise une conférence de presse après presque chaque séance de consultations. Pour appeler davantage d'attention sur les travaux de l'Assemblée générale, le Président de l'Assemblée, les présidents des grandes commissions et les autres parties intéressées, notamment les personnes chargées de la facilitation d'événements spéciaux ou de la coordination des projets de résolution, doivent de la même manière s'employer à communiquer sur les activités et réalisations de l'Assemblée en organisant plus fréquemment des rencontres avec la presse et des conférences de presse.

Nous espérons que les réunions du Groupe de travail spécial qui seront convoquées par les

cofacilitateurs donneront lieu à des délibérations constructives et axées sur les résultats, et nous saisissons cette occasion pour réaffirmer la volonté du Japon de contribuer à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

M. Jerandi (Tunisie) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés au sujet de la question inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée ce jour, et elle souhaite à cet effet faire les observations suivantes, qui s'articulent autour de quatre axes.

Premièrement, le renforcement du rôle et du pouvoir de l'Assemblée générale. Encore une fois, nous continuons de débattre de la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, qui constitue l'un des éléments critiques de la réforme globale de l'ONU. Il s'agit, faut-il le souligner, d'un processus assez sensible à poursuivre avec détermination, avec l'engagement de l'ensemble de la communauté internationale, en vue de renforcer le rôle dévolu à l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, politique et représentatif de l'ONU.

Ma délégation est d'avis que le renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale nécessite, entre autres, l'inscription à son ordre du jour de questions d'actualité émergentes et pressantes, qui intéressent l'ensemble de la communauté internationale et qui nécessitent une certaine célérité dans leur inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée, qui reste un organe de réaction rapide aux évolutions que connaît le monde. Nous estimons dans le même cadre que l'organisation de débats thématiques interactifs constitue un outil indispensable nous offrant l'occasion d'engager des discussions approfondies et de nous accorder sur des questions de fond et d'actualité. Nous saluons à cet égard la qualité des débats engagés lors des sessions précédentes, une pratique qui se poursuivra, nous en sommes convaincus, sous la présidence de l'actuel Président. Nous soulignons également, à cet égard, l'importance de voir ces débats déboucher sur des résultats concrets à même de permettre une évaluation du travail de l'Assemblée.

Nous sommes convaincus que le renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale requiert également la reconnaissance de son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien que l'Article 24 de la Charte confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale dans ce

domaine, cette responsabilité n'est pas exclusive. L'Assemblée générale devra de même, à notre sens, répondre de manière plus rapide et efficace aux questions touchant à la paix et à la sécurité internationales.

La question des rapports que le Conseil de sécurité est tenu de présenter à l'Assemblée doit aussi continuer à retenir notre attention. Bien que les rapports annuels du Conseil de sécurité aient été améliorés, ils demeurent descriptifs et narratifs, ne reflétant pas ainsi les dynamiques réelles au sein du Conseil, le contexte dans lequel les décisions ont été prises ainsi que les cas où le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure d'examiner comme il se devrait certaines questions dont il a été saisi.

Sur un autre plan, nous soulignons l'intérêt des réunions régulières entre les présidents des organes principaux de l'ONU, et nous estimons qu'il importe de renforcer davantage la concertation et la coopération, la coordination et l'échange d'informations entre l'Assemblée générale et ces organes, de manière à ce qu'ils se renforcent mutuellement, bien entendu, par l'intermédiaire de mécanismes qui soient réguliers et transparents et qui permettent une interaction avec les États Membres, et notamment avec ceux directement concernés.

Le deuxième axe concerne l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale. Au cours des dernières années, plusieurs mesures relatives à l'amélioration des méthodes de travail des grandes commissions de l'Assemblée générale ont été introduites, notamment le recours à des débats interactifs, à des tables rondes et à des séances de questions et réponses au sein des commissions. Nous estimons toutefois que certaines propositions, concernant l'amélioration des méthodes de travail des grandes commissions, mériteraient d'être discutées de manière beaucoup plus approfondie. C'est le cas, entre autres, de la rationalisation de leurs travaux, avec le consentement de tous les États Membres, et la facilitation de l'accès des pays en développement à des informations sur les sites Web des grandes commissions, qui soient plus détaillées, soumises dans les délais et disponibles dans toutes les langues officielles de l'ONU ainsi que l'harmonisation des meilleures pratiques de travail des grandes commissions, qui, faut-il le rappeler, sont différentes les unes des autres.

Le troisième axe concerne le processus de sélection du Secrétaire général. Nous tenons tout d'abord à féliciter M. Ban Ki-Moon à l'occasion de sa nomination en tant que Secrétaire général de l'ONU pour un deuxième mandat et nous saluons sa vision du programme de travail pour les cinq prochaines années, dont il a tenu à nous faire part au sein de l'Assemblée générale et dans d'autres fora. Nous le remercions pour cette initiative et ses efforts de concertation avec les États Membres, une pratique positive et louable qui rend l'action de l'ONU plus transparente, ce dont nous nous félicitons. Nous souhaitons également que nous nous penchions beaucoup plus, durant la présente session, sur le processus de sélection des autres chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, en tenant compte des recommandations pertinentes incluses dans le rapport du Corps commun d'inspection (A/65/71).

Le quatrième axe concerne le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Il est essentiel de veiller à ce que le Bureau de l'Assemblée générale soit doté de ressources humaines et financières adéquates et prévisibles et de réviser notamment le budget alloué au Bureau du Président, qui n'a enregistré durant ces dernières années aucune modification, sauf aux fins d'ajustement au titre de l'inflation. L'Assemblée générale étant l'un des organes les plus importants et son Président en étant l'illustration parfaite, il doit bénéficier de ce fait de tous les moyens nécessaires pour mener à bien sa mission, être à l'écoute des États Membres et prendre des actions adéquates dans le cadre de l'accomplissement de sa mission à la tête de cette institution si importante. Nous soulignons également l'importance de renforcer la mémoire institutionnelle du Bureau de l'Assemblée générale, de manière à garantir une gestion efficace de chaque présidence et, bien entendu, une continuité entre les présidences.

Je tiens enfin à apporter l'appui de ma délégation à la décision prise par notre Assemblée en septembre dernier, de créer à sa soixante-sixième session un Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, ouvert à tous les États Membres, qui se pencherait entre autres sur l'évaluation de l'état d'application des résolutions pertinentes. Nous estimons que cette évaluation est prioritaire et devrait aussi déboucher sur la détermination des difficultés rencontrées dans l'application d'un bon nombre de décisions prises à cet

égard, en vue de faire avancer le processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

M. Shin Dong Ik (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président Al-Nasser d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui et de donner aux membres l'occasion d'examiner la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à la présente session. Je tiens également à féliciter les deux nouveaux coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Ombeni Sefue de la République-Unie de Tanzanie et l'Ambassadeur Lomaia de la Géorgie. Je tiens aussi à exprimer notre gratitude aux deux coprésidents sortants, l'Ambassadeur Dalius Čekuolis de la Lituanie et l'Ambassadeur Camillo Gonsalves de Saint-Vincent-et-les Grenadines, pour l'excellente manière avec laquelle ils ont conduit les travaux du Groupe de travail spécial à la soixante-cinquième session.

Ma délégation est absolument convaincue qu'il faut renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'Organisation des Nations Unies, comme le souligne le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1). À cet égard, ma délégation tient à saluer la décision de faire de cette question un des thèmes du débat général de la soixante-sixième session de l'Assemblée. Néanmoins, après deux décennies d'examen de la question de la réforme de l'Assemblée générale dans cette instance, ma délégation tient à signaler que la lenteur des progrès faits jusqu'à présent ne répond pas à nos attentes ni à nos aspirations.

Nous sommes tous préoccupés par la marginalisation de l'Assemblée générale et conscients de la nécessité de revitaliser cet organe. Cela correspond au rôle de l'Assemblée générale tel que confirmé dans le rapport de 2004 du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565). De fait, la revitalisation de l'Assemblée générale ne doit pas être remise à plus tard. Nous devons prendre en compte la multitude et la diversité des problèmes et des crises mondiales auxquelles nous sommes confrontés. L'Assemblée générale doit être revitalisée afin de pouvoir s'acquitter comme il se doit de son mandat, tel que défini dans la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, ma délégation voudrait faire quelques observations sur la revitalisation de l'Assemblée générale en tant

qu'unique organe universel de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation considère que la perte de vitalité de l'Assemblée s'explique par des problèmes chroniques liés à son fonctionnement plutôt que par une quelconque concurrence entre l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU. Ma délégation tient à indiquer que la revitalisation de l'Assemblée générale est possible en réglant les problèmes relatifs à ses méthodes de gestion, notamment l'adoption de résolutions itératives, les difficultés à garantir des moyens de mise en œuvre efficaces dues au nombre excessif de résolutions, et une gestion parfois inefficace.

Premièrement, ma délégation partage l'avis selon lequel les liens entre l'Assemblée générale et d'autres organes principaux tels que le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et d'autres doivent être complémentaires et non concurrentiels. À cet égard, ma délégation attache une grande importance aux mesures visant à renforcer la coopération, la coordination et le partage de l'information entre les organes principaux. Cet objectif peut être atteint grâce à la tenue de réunions périodiques entre le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général, et entre les présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, conformément au paragraphe 9 de la résolution 65/315.

Un autre moyen de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale est énoncé au paragraphe 7 de cette même résolution, dans laquelle l'Assemblée constate qu'il est important et utile de poursuivre ses échanges avec les instances et organisations internationales ou régionales traitant des questions mondiales qui intéressent la communauté internationale. À cet égard, ma délégation considère que l'Assemblée générale peut être plus inventive dans sa manière de traiter les questions mondiales en glanant des idées et des notions nouvelles grâce à une interaction dynamique avec d'autres instances internationales ou régionales.

Deuxièmement, ma délégation convient qu'une amélioration des méthodes de travail à l'Assemblée générale permettrait également d'en faire un organe décideur plus efficace et efficient. Continuer d'envisager l'opportunité de regrouper, d'éliminer ou de n'examiner que tous les deux ou trois ans des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, y compris par l'introduction d'une clause d'extinction, avec

l'accord exprès de l'État ou des États à l'origine de l'inscription de la question, et éviter la duplication des tâches sont autant de domaines dans lesquels l'Assemblée générale peut apporter des améliorations. En outre, l'Assemblée doit mener des activités de sensibilisation plus dynamiques en direction de la société civile et des médias afin de faire mieux connaître ses travaux qui passent parfois inaperçus.

Troisièmement, s'agissant de la sélection et de la nomination du Secrétaire général et d'autres chefs exécutifs, ma délégation est convaincue que le rôle du Secrétaire général ne se limite désormais plus aux fonctions de chef de l'administration mais comprend, à parts égales, celles de diplomate, d'avocat, de fonctionnaire et d'administrateur. En outre, le Secrétaire général symbolise les valeurs de l'ONU et doit défendre les intérêts des peuples du monde entier, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables d'entre eux.

À cet égard, compte tenu des questions multiformes que le Secrétaire général actuel, M. Ban Ki-moon, doit examiner, ma délégation est également d'avis que le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général n'est pas le même que celui qui a cours pour les autres chefs de secrétariat du système des Nations Unies, au vu du rôle du Conseil de sécurité, conformément à l'Article 97 de la Charte. C'est pourquoi le Secrétaire général doit être sélectionné et nommé avec l'appui le plus large possible de l'ensemble des membres de l'Organisation au travers d'un processus transparent et inclusif.

Enfin, ma délégation appuie fermement la pratique actuelle en vertu de laquelle le Président de l'Assemblée générale soumet au Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale ses vues sur le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président. Nous nous félicitons également de ce que les Présidents de l'Assemblée transmettent les enseignements tirés et les meilleures pratiques à leurs successeurs. À cet égard, ma délégation tient à saisir la présente occasion pour saluer les efforts remarquables – et les résultats conséquents – du Président précédent, M. Joseph Deiss, et du Président en exercice, M. Al-Nasser. Ma délégation estime que le renforcement des ressources humaines et matérielles est essentiel au bon fonctionnement du Bureau du Président de l'Assemblée générale.

Ma délégation tient à souligner que la revitalisation de l'Assemblée générale doit être un processus continu et pragmatique qui doit être réévalué au travers d'une approche axée sur les résultats. Ma délégation attend avec intérêt des résultats concrets continus et actualisés du Groupe de travail spécial au cours de la présente session. Nous l'assurons de notre entière coopération et de notre appui en vue de l'achèvement de cette entreprise qui n'a que trop tardé.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous félicitons S. E. M. Ombeni Sefue, Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie, et S. E. M. Alexander Lomaia, Représentant permanent de la Géorgie, pour leur nomination aux postes de coprésident du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Nous les assurons de notre entière coopération dans la réalisation de notre objectif commun. Nous saisissons également la présente occasion pour féliciter les Coprésidents pour la façon dont ils ont dirigé le processus.

Les travaux que nous reprenons aujourd'hui sont importants car ils ont pour but de rappeler la légitimité et la primauté incontestées de l'Assemblée générale en tant qu'organe principal d'élaboration des politiques et d'établissement des normes de l'Organisation des Nations Unies. Ces travaux sont importants car leur objectif est de renforcer le rôle et d'améliorer l'activité de l'Assemblée, qui a pour mandat d'examiner toute question relevant de la Charte. Ces travaux sont significatifs car ils sont entrepris au sein de l'organe le plus représentatif et le plus démocratique de l'ONU.

Il faut toutefois veiller à ce que les débats sur la revitalisation de l'Assemblée générale ne se transforment pas en un rituel qui n'aboutisse à rien. Il est impératif d'axer nos débats sur l'objectif commun, à savoir, le renforcement de cet organe. Au cours des dernières années, un certain nombre de propositions utiles ont été avancées. Il est possible d'identifier les convergences de vues et de convenir de la voie à suivre.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale peut être rationalisé afin de mieux recentrer nos débats. Les résolutions de l'Assemblée doivent être mises en œuvre sur une base non sélective et non discriminatoire. Il pourrait y avoir, au sein du Bureau du Président de l'Assemblée générale, un service spécial chargé d'évaluer l'état de mise en œuvre des diverses résolutions.

Les efforts que nous faisons pour améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée ne devraient pas, cependant, nous conduire à adopter des concepts arbitraires et qui divisent tels que les clauses d'extinction. On ne saurait envisager de retirer un point de l'ordre du jour sans l'approbation de l'Assemblée et le consentement exprès de l'État ou des États concernés. Il faut trouver un équilibre entre le vœu de l'Assemblée d'avoir un plus grand rôle dans la sélection et la nomination du Secrétaire général et les conditions requises par l'Article 91 de la Charte des Nations Unies.

Il importe de reconnaître les progrès réalisés dans l'amélioration de la coordination et de l'interaction entre l'Assemblée et les autres organes de l'ONU, et l'effet positif des exposés du Secrétaire général et du Président de l'Assemblée générale sur leurs priorités et leurs activités. Cette pratique doit se poursuivre, de même que la tenue de débats thématiques sur les questions d'importance pour les États Membres.

S'agissant du renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale, nous réitérons notre proposition de constituer une troïka composée des Présidents sortant, en exercice et futur de l'Assemblée générale. Toutefois, il ne faut pas que les efforts visant à renforcer la mémoire institutionnelle du Bureau entravent de manière excessive la souplesse du système de sélection du personnel par le futur Président. Quoi qu'il en soit, le Président du principal organe de l'ONU ne doit pas pâtir d'un manque de garantie de ressources humaines et budgétaires.

Le Pakistan accorde une haute priorité à la question de la revitalisation de l'Assemblée générale. Pour que cette dernière puisse jouer son rôle légitime – tel qu'envisagé par la Charte – on ne saurait trop insister sur l'importance d'une volonté politique renouvelée de la part des États Membres et de leur détermination à respecter les décisions de l'Assemblée. Le Pakistan est convaincu que l'Assemblée générale doit assumer un rôle central dans l'examen et la proposition de solutions aux grands problèmes contemporains. Nous attendons avec impatience un débat constructif et substantiel et assurons les Coprésidents de notre coopération et de notre appui.

M. Escalona Ojeda (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous félicitons le Président pour son rôle à la direction de l'Assemblée générale et l'assurons de notre coopération pour le succès de sa présidence. Nous remercions les

représentants de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de la Lituanie pour leur travail au sein du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Nous souhaitons aussi la bienvenue aux représentants de la Géorgie et de la République-Unie de Tanzanie, qui ont été nommés facilitateurs du Groupe de travail spécial.

L'Assemblée générale de l'ONU a élaboré et universalisé le cadre normatif du droit international et des droits de l'homme. Les programmes et plan d'action des grandes conférences internationales tenues par cette Assemblée ont constitué les cadres de référence les plus importants pour l'universalisation des politiques mondiales en faveur de la santé, de la décolonisation, de l'éducation et de l'environnement, entre autres choses.

Tous les résultats positifs de l'ONU ont été réalisés dans cette grande Assemblée par les vastes majorités de l'Organisation. Son impact positif a été lié de manière intrinsèque à la volonté des États de respecter ces accords mondiaux, sans impositions.

Malheureusement, il y a longtemps que les peuples du monde ont perdu leur voix à l'ONU. L'Organisation a cessé de répondre aux problèmes de l'humanité. Les rapports de force injustes au sein de l'Organisation sont devenues de plus en plus exclusives et autoritaires à mesure que la mondialisation néolibérale suit son cours. Au lieu de devenir plus démocratique, l'Organisation des Nations Unies est devenue plus élitiste. Les puissances impérialistes qui dominent le Conseil de sécurité s'emploient assidûment à contrôler toutes les questions inscrites à l'ordre du jour et à affaiblir le rôle de l'Assemblée générale.

Le Conseil de sécurité a mis au point une stratégie qui vise à affaiblir les divers organes de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale. Il s'occupe de questions qui ne relèvent pas de sa compétence en vertu de la Charte. Il a intégré à son programme de travail un large éventail de questions, telles que la non-prolifération nucléaire, l'égalité des sexes, les femmes, l'enfance et le VIH/sida.

La transformation des Nations Unies doit mener à une Assemblée générale jouant un rôle plus important dans le domaine de la paix et de la sécurité, entre autres. Il ne faut pas laisser le Conseil de sécurité imposer ses conditions dans ces domaines alors que le reste des États observent sans pouvoir rien faire. Le processus de transformation de l'Organisation des

Nations Unies doit commencer par un changement substantiel touchant sa structure et son fonctionnement.

Les négociations sur la réforme du Conseil de sécurité et la revitalisation de l'Assemblée générale durent depuis près de 20 ans. On n'a que très peu progressé, puisque c'est toujours le même régime qui est en place depuis 1945. Il est essentiel de promouvoir de vrais changements et de transformer l'Organisation des Nations Unies. Le Président de la République bolivarienne du Venezuela, le Commandant Hugo Chávez, a fait une proposition portant sur une redistribution des rôles qui dépasse la réforme du système des Nations Unies et qui servira notamment à renforcer la souveraineté et l'égalité juridique des États, ainsi que le principe d'autodétermination des peuples.

Le but est de mettre en place une Assemblée générale qui soit plus efficace, plus productive et plus pertinente. À cette fin, les débats se sont focalisés sur trois points : premièrement, renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale; deuxièmement, rôle de l'Assemblée générale dans la nomination du Secrétaire général; et, troisièmement, amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée. Toutefois, cela n'est pas suffisant au regard de la proposition de faire jouer un rôle entièrement nouveau à l'Organisation des Nations Unies et dans le contexte des mutations qu'a connues le monde depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le Venezuela croit que, pour le moment, l'Assemblée générale doit exercer pleinement les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la Charte des Nations Unies. Cela implique, entre autres droits, la prise de décisions sur des questions liées à la paix et la sécurité internationales et à la nomination du Secrétaire général – y compris décider si l'élection du Président de l'Assemblée générale doit d'abord passer par le Conseil de sécurité.

M. Mostahkam (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, ma délégation voudrait s'associer à la déclaration faite plus tôt par le Représentant permanent de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais remercier les Représentants permanents de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de la République de Lituanie des efforts inlassables qu'ils ont déployés en tant que coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale au cours de la soixante-cinquième session. Je voudrais aussi féliciter les Représentants permanents

de la République-Unie de Tanzanie et de la Géorgie de leur nomination aux postes de coprésidents du Groupe de travail spécial pour la présente session, et je les assure de la coopération de ma délégation s'agissant de faire avancer les travaux du Groupe de travail spécial.

S'agissant du point de l'ordre du jour examiné à la séance d'aujourd'hui, je souhaite, au nom de mon pays, faire consigner quelques observations.

Malgré tous les efforts que nous avons déployés au cours des dernières années aux fins de renforcer le rôle, l'autorité, l'efficacité et la productivité de l'Assemblée générale, nous sommes encore loin d'avoir accompli nos principales tâches, qui consistent notamment à renforcer le rôle et l'autorités de l'Assemblée et à simplifier la relation entre l'Assemblée et les autres organes principaux de l'ONU.

Un examen des différentes résolutions concernant la revitalisation de l'Assemblée générale montre à l'évidence qu'un grand nombre d'entre elles portent sur le rôle et l'autorité de l'Assemblée. Cela montre clairement l'importance que l'ensemble des Membres attachent au renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée. Nous ne devons donc pas ignorer la grande importance que revêt cette question; en fait, nous devons chercher les moyens concrets pour l'Assemblée générale d'exercer intégralement ses fonctions et ses pouvoirs, tels que stipulés dans la Charte des Nations Unies.

S'agissant de la relation entre l'Assemblée générale et les autres organes principaux de l'ONU, le lien particulier entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité a fait depuis longtemps l'objet de débats approfondis, en particulier dans le contexte des divers efforts faits pour réformer l'ONU depuis bien des années. Bon nombre de résolutions de l'Assemblée ont défini certains critères permettant de préciser la nature de la relation entre ces deux importants organes principaux de l'ONU. La Charte elle-même confère des fonctions et des responsabilités importantes à ces deux organes. Cependant, nous avons constaté ces dernières années un empiètement graduel mais constant de la part du Conseil de sécurité sur les fonctions et les pouvoirs de l'Assemblée générale et d'autres organes, comme le Conseil économique et social.

Il existe de nombreux exemples d'empiètement du Conseil sur les pouvoirs et les prérogatives de l'Assemblée et d'autres organes des Nations Unies. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que le Conseil fixe des normes, légifère et établit des

définitions dans des domaines ne relevant pas de sa compétence. Je voudrais rappeler l'Article 13 de la Charte, en vertu duquel l'Assemblée générale, en tant qu'unique instance universelle et représentative qui se compose de tous les Membres des Nations Unies, est principalement chargée du développement progressif du droit international et sa codification.

En tant qu'aspect de la réforme globale de l'Organisation des Nations Unies, la revitalisation de l'Assemblée générale est un processus dynamique et continu. Nous devons rester engagés et constructifs tout au long de ce processus, dans l'intention de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU. Ma délégation serait prête à participer activement à une discussion transparente, ouverte et sans exclusive.

M. Lomaia (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, au nom de ma délégation, exprimer mes plus sincères remerciements au Président de l'Assemblée générale pour m'avoir nommé Coprésident du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Ce mandat revêt une grande importance puisqu'il s'agit du premier du genre pour mon pays. Il est d'autant plus important que le Président a fait de la revitalisation de l'Assemblée générale l'un des thèmes majeurs de son programme.

J'interviens brièvement pour assurer tous les États Membres, ainsi que les responsables de l'Organisation que, dans ce cadre, ma délégation n'épargnera aucun effort pour faire fond sur les progrès accomplis pendant la session précédente. Nous ferons de notre mieux pour promouvoir la question du renforcement du rôle de l'Assemblée générale en tant que principale instance du débat mondial et pour améliorer sa capacité de répondre rapidement et efficacement aux grands événements politiques et de coopérer véritablement avec les autres organes principaux, tels que le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, de même qu'avec le Conseil des droits de l'homme et la Commission de consolidation de la paix, entre autres. Ce faisant, nous compterons sur l'appui et la coopération des États Membres et des groupements de pays tels que, notamment, le Mouvement des pays non alignés et l'Union européenne.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans ce débat. L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 120 et 121 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.